

**Comité Syndical du
14 juin 2024**

DELIBERATION N° 2024-06-054

Approbation du rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service 2023

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du six juin deux mille vingt-quatre, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le sept juin deux mille vingt-quatre en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, à quinze heures, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	11	11	

Présents :
GIANNI Don-Georges, FERRANDI Etienne, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, MICHELETTI Vincent, CECCALDI Mathieu, GIORDANI Jean-Pierre

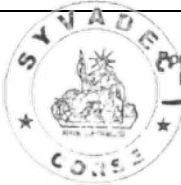
Pouvoirs :

Absents :
MARCHETTI François-Marie, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGRINI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, BONARDI Jean-Paul, LACOMBE Xavier, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, VOGLIMACCI Charles-Noël, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, EMANUELLI Paul-Jean, GAMBOTTI Alexandre, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien, CICCADA Vincent, SBRAGGIA Stéphane

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 09/07/2024

et de la publication de l'acte le : 09/07/2024



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Le Président expose,

Les articles L2224-17-1 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales prévoient l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés d'adopter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service. Ce rapport est présenté chaque année au comité syndical avant d'être mis à disposition du public.

Afin d'accroître la lisibilité des actions menées et de leur impact, ce rapport est regroupé depuis 2022 avec le rapport d'activité sur les actions mises en œuvre durant l'année écoulée dans le cadre de ses orientations stratégiques, au sein du rapport annuel sur l'activité, la qualité et le prix du service. Il regroupe également le bilan du PLPVDMA adopté en mai 2022, mise à jour annuellement.

Ce rapport unique intègre l'ensemble des informations, données et indicateurs stratégiques, techniques, financiers, sociaux et de gouvernance du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de ce rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service 2023 qui sera diffusé au public sur les différents supports à disposition du Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5711-1, L.2224-17-1, D.2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport sur l'activité, le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 présenté en annexe,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président du SyvadeC ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération ainsi que la diffusion du document aux adhérents et usagers.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être consultée en ligne sur le site internet du SYVADEC. Elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son adoption.

Accusé de réception en préfecture
02/07/2024 09:08:27 - 20240614-2024-06-054-02
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

2023

Rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service



f |  |  | [syvadec.fr](https://www.syvadec.fr)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

SOMMAIRE

Le mot du Président.....	3
L'année en bref.....	4
La retrospective 2023	4
La stratégie 2021-2026	6
Les services et le réseau d'équipements	10
Les chiffres clés	14
Les actions de prévention, de valorisation et d'économie circulaire	17
Orientation stratégique 1 : accompagner la transition écologique en matière de déchets	17
Orientation stratégique 2 : finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement.....	24
Orientation stratégique 3 : optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts	29
Le programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers	34
Rapport financier	36
Les dépenses de fonctionnement.....	36
Les dépenses d'investissement.....	38
Les recettes de fonctionnement.....	39
Les recettes d'investissement.....	40
Les contributions des adhérents au SYVADEC.....	41
Les indicateurs financiers.....	43
Le rapport social unique.....	46
La gouvernance	56
Les instances du syndicat.....	56
Les commissions	57
Le comité social territorial	58

L'année 2023 marque la mi-parcours de notre projet stratégique 2021-2026, que nous déployons autour des trois axes forts définis : la transition écologique en matière de déchets, le réseau d'infrastructures de tri et de valorisation et la qualité du service aux adhérents et aux usagers.

Notre action en faveur du tri et de la réduction des déchets, au côté de nos collectivités adhérentes, a continué de produire des résultats tangibles : nous avons produit 629 kg de déchets par habitant soit 33 kg de moins qu'en 2022 et nous trions près de 40 % de nos déchets, même si, pour la première fois, les collectes sélectives, en quête d'un nouvel élan, ont marqué le pas l'année dernière.



Ce bilan est le fruit des actions conjuguées du SYVADEC et de ses intercommunalités adhérentes : prévention et sensibilisation dès le plus jeune âge, développement des services aux usagers au plus près des besoins, investissements dans des infrastructures de traitement et de valorisation modernes et fonctionnelles, alliées à une politique active de qualité et d'accompagnement de nos adhérents dans l'exercice de leurs compétences en matière de déchets ménagers.

Dans le domaine de la prévention, notre participation à l'expérimentation nationale « Oui pub » visant à interdire la publicité dans les boîtes aux lettres a eu des effets très positifs. Nous avons aussi lancé un magazine trimestriel, *Femu per dumane*, en vue de promouvoir l'éco-consommation. L'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative initiée en 2022 a été finalisée pour 12 de nos collectivités adhérentes et lancée pour 4 autres.

En parallèle, nous avons poursuivi nos programmes pédagogiques de sensibilisation des enfants et adolescents en labellisant 19 EcoScola, 4 EcoCulleghju, 2 EcoLiceu et leurs cantines et en déployant un nouveau niveau, EcoScola +, destiné à challenger des écoles déjà labellisées.

Nos services de proximité aux usagers se sont enrichis de nouvelles dessertes de la recyclerie mobile en Pays Ajaccien, de nouveaux points de collecte des textiles et de 3 nouvelles filières de tri en recyclerie. Nous avons aussi organisé plus de 200 distributions de composteurs individuels supplémentaires aux quatre coins de l'île et atteint ainsi les objectifs de notre plan compostage.

Du côté de nos infrastructures, les travaux de modernisation des recycleries de Bonifacio et Cauro ont été en grande partie réalisés. Nous avons aussi créé un nouveau centre de regroupement du tri à Saint-Florent et commencé à construire les futurs espaces de gratuité prévus en 2024 dans les recycleries. La concrétisation du futur centre de tri et de valorisation de Monte a également été enclenchée avec l'attribution du marché global de performance et les phases administratives ainsi que le lancement de la concertation préalable.

Enfin, le renouvellement de notre triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 a récompensé nos efforts en matière de qualité des politiques environnementales, de santé et de sécurité des agents et de service rendu aux usagers et aux adhérents.

J'adresse mes remerciements à nos élus et adhérents pour leur confiance et pour la solidarité dont ils font preuve au sein du SYVADEC. Je remercie également l'ensemble de nos agents pour leur implication et leurs compétences, qui contribuent à offrir un service de qualité au plus près des besoins de nos usagers et de nos adhérents.

Don-Georges Gianni
Président du SYVADEC

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

L'ANNEE EN BREF

LA RETROSPECTIVE 2023

Février

La Corse, 1^{re} région sans prospectus

Depuis le 2 février, l'expérimentation Oui Pub interdit dans toute la Corse la distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres, sauf pour ceux qui en font la demande. Objectifs : réduire le gaspillage de papier et limiter l'hyperconsommation. Au bout de 9 mois, moins de 5 % des boîtes aux lettres insulaires arboraient un « Oui pub ».



Mars

Renouvellement de la convention avec le Rectorat de Corse

Le 31 mars au collège de la Casinca Henri Tomasi de Folelli, le Rectorat de Corse et le SYVADEC ont signé le renouvellement de leur partenariat ? qui porte sur la mise en œuvre des programmes pédagogiques dans les établissements scolaires.



Mai

1^{er} baromètre « Les Corses et l'environnement »

Le SYVADEC a créé un baromètre d'opinion, afin de dresser chaque année un panorama du rapport des Corses à l'environnement, en particulier en matière de tri et réduction des déchets. L'objectif est à la fois d'adapter les politiques publiques de gestion des déchets et les campagnes d'information, et de mesurer l'évolution des comportements.



Juin

Nouvelles filières dans les recycleries

3 nouvelles filières de tri ont été déployées : les articles de sport et loisirs, les articles de bricolage et jardin thermiques ainsi que l'outillage du peintre.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Juillet

Lancement du magazine *Femu per dumane*

Axé sur la réduction des déchets et l'éco-consommation, *Femu per dumane*, le nouveau magazine trimestriel du SYVADEC, donne des clés de compréhension et apporte des solutions concrètes tout en mettant en avant les initiatives et les acteurs engagés.



Octobre

Inauguration d'un nouveau centre de regroupement du tri à Saint-Florent

La création du centre de Saint-Florent optimise le transport des collectes sélectives de la Communauté de Communes du Nebbiu Conca d'Oru vers les plateformes de valorisation. Les travaux ont mobilisé un budget de 448 000 € HT, financé avec le soutien de l'ADEME et de l'OEC.

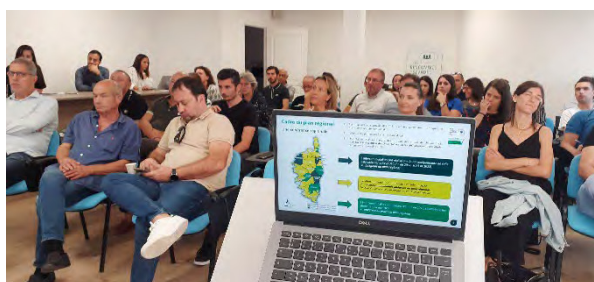


Renouvellement de la triple certification

L'audit de surveillance mené par l'AFNOR du 9 au 13 octobre sur les sites administratifs ainsi que sur Teghime, Lama, Viggianello, Cantone et Moca Croce, a permis de renouveler la certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 avec 0 non-conformité et 15 points forts.

Forum tarification incitative

Le 3 octobre à Corte, le SYVADEC a organisé un Forum dédié à la Tarification incitative. Il a rassemblé une trentaine d'élus et agents issus de toutes les intercommunalités ainsi que les financeurs. Cette journée a été l'occasion de présenter la synthèse des 12 premières études de faisabilité.



Novembre

Collecte de textiles avec le SC Bastia

Le 4 novembre, à l'occasion de la rencontre Bastia-Bordeaux, le SYVADEC et le SCB ont organisé une grande collecte de textiles auprès des supporters. 612 kg de vêtements ont été récoltés à cette occasion.



Décembre

Objectifs atteints pour le plan compostage

Fin 2023, Les objectifs régionaux du plan compostage 2018-2023 ont été atteints. Plus de 46 000 composteurs individuels ont été distribués gratuitement et 30 % des Corses disposent désormais d'un composteur pour trier leurs déchets alimentaires à la source.

LA STRATEGIE 2021-2026

Les orientations stratégiques

Adoptées à l'unanimité le 16 décembre 2020 par le comité syndical du SYVADEC, les nouvelles orientations stratégiques (OS) couvrent la période 2021-2026. Elles constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Elles ont été actualisées en décembre 2022 pour intégrer les nouvelles actions ayant permis la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 obtenue en octobre par le syndicat. Ces orientations s'articulent autour de trois axes forts, déclinés chacun en plusieurs grands objectifs. Les plans d'actions annuels qui déclinent cette stratégie sont adoptés et évalués en comité syndical au moment du DOB.

Orientation stratégique 1 : Accompagner la transition écologique en matière de déchets

Axe 1 : Réduire la production de déchets

- OS1. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative
- OS2. Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention
- OS3. Développer l'éco-consommation et les éco-gestes

Axe 2 : Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- OS4. Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- OS5. Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation.

Axe 3 : Développer le réemploi

- OS6. Démocratiser le réemploi
- OS7. Finaliser le déploiement de la filière textiles

Axe 4 : Optimiser les performances de tri

- OS8. Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- OS9. Sensibiliser les usagers

Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets

- OS10. Accompagner les adhérents pour le tri à la source des biodéchets
- OS11. Renforcer le plan compostage

Axe 6 : Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

- OS12. Déployer les nouvelles filières REP
- OS13. Développer le recyclage local et l'économie circulaire

Orientation stratégique 2 : Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, valorisation et traitement

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- OS14. Quais de transfert des OMr et du tri
- OS15. Recycleries
- OS16. Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles
- OS17. Espaces de gratuité
- OS18. Bioplateformes de compostage

Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

- OS19. CTV Grand Bastia
- OS20. CTV Grand Ajaccio

Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- OS21. Créer une installation de stockage des déchets ultimes

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Orientation stratégique 3 : Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

Axe 10 : Mener une politique Qualité, Santé Sécurité et Environnement exemplaire

- OS22. Mener une politique environnementale exemplaire : ISO 14001
- OS23. Mener une politique de santé sécurité des agents exemplaire : ISO 45001
- OS24. Optimiser la qualité du service : ISO 9001

Axe 11 : Maîtriser l'évolution des contributions

- OS25. Maîtriser les coûts de transport
- OS26. Maîtriser les coûts de collecte, de traitement et d'investissement
- OS27. Adapter les modalités de contribution

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

En lien avec l'adoption des orientations stratégiques 2021-2026, le comité syndical a également adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui s'y rattache. Outil de pilotage budgétaire, il permet de disposer d'une analyse prévisionnelle des besoins en investissement et de les prioriser. Élaboré en concertation avec les collectivités adhérentes du SYVADEC sur la base de leurs besoins, le PPI est mis en place pour 5 ans et actualisé chaque année. La révision annuelle du PPI est intervenue en décembre 2023. Pour la période 2021-2026, le PPI prévoit notamment :

- la montée en puissance du programme de compostage de proximité pour permettre à chaque ménage de trier à la source ses biodéchets ;
- la construction de nouvelles recycleries, l'acquisition de recycleries mobiles et la création d'écopoints de proximité ;
- la construction de centres de regroupement du tri pour accompagner la montée en puissance des collectes sélectives et réduire leurs transports ;
- le création d'espaces de réemploi au sein de toutes les recycleries et éco-points ;
- le doublement du nombre de bornes à textiles ;
- la finalisation du réseau de plateformes de compostage des biodéchets ;
- la construction des pôles de valorisation de Monte et du grand Ajaccio ;
- l'optimisation environnementale et le suivi réglementaire post exploitation des anciennes installations de stockage des déchets non dangereux de Vico et Viggianello ainsi que la création d'une nouvelle installation publique.

Le Programme Local de Prévention et de Valorisation

Le SYVADEC mène depuis sa création un grand nombre d'actions de prévention pour le compte et à la demande de ses intercommunalités membres : plan compostage, accompagnement pédagogique de tous les niveaux scolaires, communication régionale, réemploi, soutien à l'économie circulaire... Pour formaliser son engagement volontariste en la matière, le SYVADEC a adopté en mai 2022 son programme local de prévention et de valorisation pour la période 2021-2026. Il clarifie les objectifs des orientations stratégiques en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et avec leur impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets et de tonnages valorisés. Le PLPVDMA est évalué annuellement. Le bilan 2023 et la réorientation des actions pour 2024, actés en décembre 2023, figurent en pages 34 et 35.

Les objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs réglementaires

Indicateurs	Objectifs	2021	2022	2023	Cible 2025
Production de déchets	Réduction de la production de déchets ménagers collectés par habitant par rapport à 2010 : 10 % en 2020, 15 % en 2030	8 %	15 %	21%	13 %
Filières REP	Neuf nouvelles filières REP de 2021 à 2025	1	2	5	9
Tri des emballages	Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2022 : % hab.	100 %	100 %	100 %	100 %
Tri à la source des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95 % de la population a une solution du tri à la source	27 %	28 %	30 %	95 %
	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des OMr en kg/hab avant mise en place du tri à la source (caractérisations OMr)	108	102	ND	60
Réemploi	Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030	0,7 %	0,5 %	0,8 %	2,6 %
Taux de réemploi et recyclage	Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers et assimilés : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	34 %	33 %	33 %	55 %
Valorisation énergétique	Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025	8 %	9 %	8 %	70 %
Stockage	Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30 % en 2020, 50 % en 2025	29 %	35 %	38 %	50 %
	10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035	61 %	61 %	61 %	40 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Objectifs des orientations stratégiques, du PLPV et du plan pluriannuel d'investissement

	Indicateurs	Objectifs	2021	2022	2023	Cible 2025
PLPV	Pédagogie	100 % des établissements scolaires labellisés	59 %	68 %	76 %	100 %
	Compostage	42 % des habitants ont accès à un composteur	27 %	28 %	30 %	42 %
	Valorisation locale	20 % de valorisation locale des DMA (hors gravats)	10 %	10 %	10 %	20 %
	Tarification Incitative	38 % de la population corse à la TI en 2025	0 %	0 %	0 %	38 %
ISO 14001	GES	Bilan carbone : solde GES neutre (t. éq. CO ₂)	94 555	84 240	En cours	0
	Conformité ICPE	0 sites non conforme	0	0	0	0
ISO 45001	Santé Sécurité	Accidents du travail < 6 %	7 %	3,7 %	8,3 %	6 %
ISO 9001	Satisfaction des usagers	> 75 %		ND	86 %	75 %
	Satisfaction des adhérents	> 75 %		ND	89 %	75 %
	Satisfaction des repreneurs	0 refus chez les repreneurs	0	2	2	0
Coût du service	Contribution/t traitée	Maîtriser l'évolution des contributions (€/t)	181	191	201	220
	Contribution/hab.	Maîtriser l'évolution des contributions (€/hab.)	137	132	131	147
PPI	Quais de transfert OMr	11 quais de transferts modernes opérationnels en 2025	10	10	10	11
	Centres de regroupement du tri	10 CRT opérationnels en 2025	4	5	6	10
	Recycleries	25 recycleries opérationnelles en 2025	23	23	22	25
	Eco-Points	5 écopoints opérationnels en 2025	2	2	2	5
	Recycleries mobiles	2 recycleries mobiles opérationnelles en 2025	1	2	2	2
	Espaces réemplois	30 espaces de gratuité opérationnels en 2025	0	0	0	30
	Bioplateformes	4 bioplateformes opérationnelles en 2025	2	2	2	4
	Centres de tri valorisation	2 CTV opérationnels ou en construction en 2025	0	0	0	2

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LES SERVICES ET LE RESEAU D'EQUIPEMENTS



Le SYVADEC est l'établissement public de valorisation des déchets ménagers de la Corse. Il a pour missions principales de mener des actions de réduction des déchets ménagers, de valoriser les déchets triés issus des collectes des intercommunalités adhérentes ou des recycleries, et de traiter les déchets résiduels. Ses actions s'inscrivent dans le cadre réglementaire national et territorial (plan de prévention et de gestion des déchets et plans d'action adoptés par la Collectivité de Corse).

Les 19 intercommunalités de Corse réalisent la collecte des déchets ménagers. Elles ont la responsabilité des méthodes de collecte, de l'implantation des bacs et bornes, de la programmation des tournées de ramassage.

Elles sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

En 2023, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 320 523 hab. INSEE répartis sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (343 701 hab. INSEE). En novembre 2023, la Communauté de communes de l'Orient a délibéré pour adhérer au SYVADEC pour l'ensemble de ses communes.

Les services du SYVADEC à ses adhérents : des compétences élargies

Construction et gestion d'équipements structurants : recycleries, centres de regroupement du tri, quais de transfert, installations de traitement, plateformes de compostage, centres de tri, espaces de réemploi...

Réduction à la source et sensibilisation : distribution de composteurs, supports de communication, animation du programme EcoScola.

Recyclage des collectes sélectives et des valorisables de recyclerie : transport, tri, marchés de traitement et de valorisation, contrats de reprise des matières issues du tri et contractualisation avec les éco-organismes.

Traitement des résiduels : transport et traitement des déchets résiduels.

Observatoire régional des déchets ménagers : l'ODEM Corsica a pour mission de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets en Corse. Il met à disposition des données et études en lien avec le service public de gestion des déchets et suit les indicateurs réglementaires régionaux afin d'accompagner les adhérents dans l'atteinte de leurs objectifs et l'optimisation de leur service. -> [Consulter l'ODEM Corsica](#)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Le réseau d'équipements du SYVADEC

Au 31 décembre 2023, le SYVADEC gère 47 sites techniques de gestion des déchets, soit la totalité des installations publiques de son périmètre. Il utilise également, par le biais d'un marché public, la recyclerie de Chimirec à Penta-di-Casinca, et valorise dans ses filières une partie des déchets issus des déchèteries d'Aleria et de Ghisonaccia.

Les modalités d'exploitation du service

La collecte

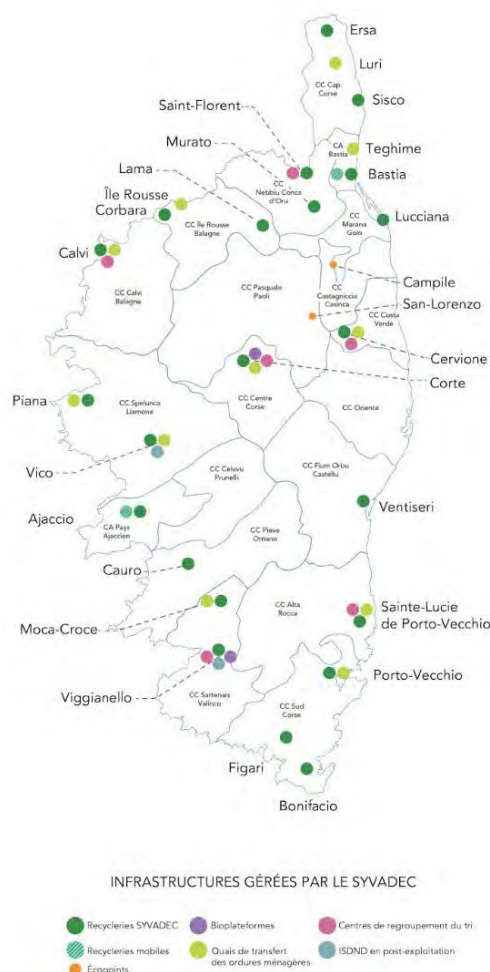
Sur les 27 recycleries, écopoints (mini-recycleries) et recycleries mobiles du périmètre du SYVADEC, 25 sont exploitées en régie, une est gérée dans le cadre d'un mandat de gestion et une en prestations de service. La recyclerie de Castifao a fermé le 1^{er} octobre 2023 à la demande du territoire.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre de la structuration d'un réseau secondaire, les communautés de communes volontaires collectent les bornes à textiles mises à disposition dans des secteurs éloignés du réseau de voirie principal et les regroupent sur des sites principaux qui sont ensuite collectés par le SYVADEC.

Les collectes d'ordures ménagères et les collectes sélectives d'emballages, de papier, de verre et parfois des biodéchets et des cartons sont réalisées par les intercommunalités.

Les recycleries

Les conditions d'accès aux recycleries du SYVADEC ont évolué en mars 2022 : les professionnels ne sont plus acceptés dans celles d'Ajaccio, de Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio sauf pour les flux gratuits (meubles, DEEE, cartons et métaux) et leurs tarifs d'accès dans les autres recycleries ont été réévalués afin de couvrir le coût du service.



Les recycleries accueillent 25 filières de tri : meubles, bois, cartons, métaux, gravats, déchets spéciaux, végétaux, cartouches d'encre, lampes, piles, bouteilles de gaz, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles végétales, huiles minérales, pneus, outils du peintre, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin, articles de bricolage et jardin thermiques, articles de sports et loisirs, placoplâtre, déchets du bâtiment, textiles et tout-venant.

Le transfert

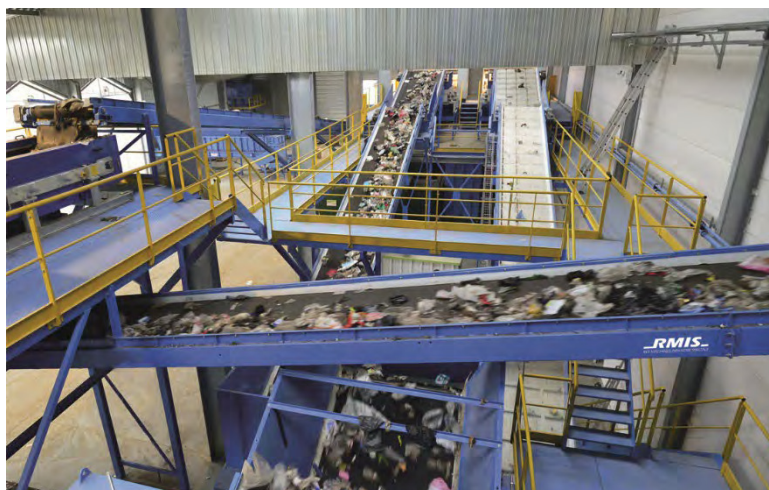
Le SYVADEC dispose d'un réseau de 10 quais de transfert des ordures ménagères exploités en régie et 1 géré en mandat de gestion. Ils permettent le regroupement des tournées afin de limiter les transports. Lorsque le réseau d'équipements ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré par des prestataires de services (par exemple : zone ajaccienne). Le transfert des déchets de recyclerie est effectué directement au départ des recycleries. La rupture de charge des collectes sélectives se fait dans les centres de regroupement du tri, en recyclerie ou sur des plateformes privées.

Le traitement des résiduels

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. En 2023, le traitement a été réalisé dans les deux installations privées : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu) pour les déchets résiduels de la Haute-Corse et le pôle Lanfranchi Environnement (Viggiannello) pour les déchets résiduels de la Corse-du-Sud.

La valorisation

Les emballages sont triés dans un centre de tri situé à Lansargues, qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux, les fibreux et les briques tetra Pack. Les matériaux sont ensuite expédiés vers les sites de recyclage. Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de recyclage.



Les déchets valorisables des recycleries et les textiles sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.

Les biodéchets sont compostés sur les bioplateformes de compostage en régie de Corte et Viggiannello, et en prestations de services chez SLTP à Cargèse et Balagne recyclage à Calvi, avec des ruptures de charge en Plaine orientale et dans la zone bastiaise.

-> [Suivre le chemin des déchets en Corse](#)

Les modalités de gestion des sites du SYVADEC

	Régie	Mandat de gestion
Quais de transfert des OMR	10	1
Recycleries, écopoints et recycleries mobiles	25	1
Centres de regroupement du tri	5	1
Plateformes de compostage des biodéchets	2	
ISDND en post-exploitation	2	
Total des équipements		

47
Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Le SYVADEC utilise également des infrastructures privées sous contrat public :

ISDND

- STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Lanfranchi Environnement - Viggianello

Quais de transfert, centres de regroupement, centres de tri

- Quai de transfert Environnement Services - Ajaccio
- Quai de transfert AM Environnement - Biguglia
- Quai de transfert SLTP – Ajaccio
- Quai de transfert Environnement Services – Mezzavia
- Centre de regroupement et centre de tri AM Environnement - Biguglia
- Centre de regroupement Environnement Services – Mezzavia
- Centre de tri Paprec - Nîmes
- Centre de regroupement et centre de tri STOC - Prunelli-di-Fium 'Orbu
- Centre de tri Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Balagne Recyclage - Calvi
- Centre de regroupement Francisci Environnement – Aghione
- Centre de tri Francisci Environnement - Aghione
- Centre de regroupement Giraschi Environnement - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Corse Euro déchets - Mezzavia
- Centre de regroupement Transports Agostini - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Chimirec Corsica - Penta di Casinca

Plateformes de compostage

- Plateforme de compostage SLTP - Ajaccio
- Plateforme de compostage SLTP - Cargèse
- Plateforme de compostage Balagne Recyclage - Calvi
- Plateforme de compostage Agostini - Porto-Vecchio
- Plateforme de compostage CMO Industrie – Cervione
- Plateforme de compostage STOC - Prunelli-di-Fium 'Orbu

Sites de traitement des gravats

- Site de traitement CICO Carrière - Lucciana
- Site de traitement Balagne Recyclage - Calvi
- Site de traitement Francisci Environnement et Malagoli – Aghione et Porto-Vecchio
- Site de traitement Lanfranchi Environnement - Viggianello
- Site de traitement SGBC - Mezzavia

Sites de traitement des métaux

- Centre de regroupement Environnement Services – Mezzavia
- Centre de regroupement Environnement Services – Borgo

LES CHIFFRES CLES

Indicateurs techniques de collecte et de traitement

Les déchets réceptionnés et traités par le SYVADEC

En 2023, le SYVADEC a réceptionné et traité 205 182 tonnes de déchets, dont :

- 203 351 tonnes de déchets ménagers (y compris gravats) dont 200 282 tonnes pour le périmètre adhérents et 3 070 tonnes traitées par convention pour le périmètre non adhérents ;
- 1 831 tonnes de déchets professionnels et assimilés.

Les déchets ménagers traités par le SYVADEC sont pour 40 % des déchets valorisables (40 % en 2022) et pour 60 % des déchets résiduels.

Évolution des déchets ménagers réceptionnés et traités depuis 2019

Déchets ménagers (t)	2019	2020	2021	2022	2023
Résiduel	136 998	131 493	138 901	129 058	122 681
Collecte sélective	26 680	26 107	29 994	30 786	29 933
Textile	881	849	1 127	1 098	1 186
Valorisable Recyclerie	49 338	58 433	64 435	52 649	49 552
Total général	213 896	216 882	234 457	213 590	203 351

Ordures ménagères (t)	OM
2019	130 266
2020	122 966
2021	131 043
2022	126 903
2023	120 649

Collecte Sélective (t)	Biodéchets	Emballages	Papier	Verre
2019	2 601	7 182	3 970	12 926
2020	2 359	8 449	3 365	11 934
2021	3 102	9 943	3 128	13 821
2022	3 461	10 190	2 678	14 456
2023	3 752	10 291	2 105	13 784

Flux de recycleries (t)	Résiduel	Valorisable
2019	6 732	49 338
2020	8 527	58 433
2021	7 858	64 435
2022	2 155	52 649
2023	2 031	49 552

La production de déchets ménagers par habitant sur le périmètre du SYVADEC

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) utilisés pour l'indicateur de production de déchets sont les déchets ménagers hors gravats réceptionnés sur le périmètre du SYVADEC (192 775 tonnes en 2023), auxquels on rajoute les biodéchets traités par le compostage domestique ou de proximité évalués à 5 058 t en 2023. Sur le périmètre du SYVADEC, la production de déchets ménagers et assimilés représente 200 833 tonnes soit une production par habitant de 627 kg.

Évolution de la production de DMA par habitant depuis 2010

Année	Population desservie	DMA produits (t)	Ratio DMA produits (kg/hab.)	DMA collectés (t)	Ratio DMA collectés (kg/hab.)
2010	173 857	135 035	777	133 485	777
2019	308 200	212 391	689	209 266	679
2020	312 464	214 755	687	211 034	675
2021	315 820	227 802	721	223 504	708
2022	317 425	209 427	660	204 690	645
2023	320 523	200 833	627	195 775	611

La production de déchets par habitant (incluant le compostage de proximité) est passée de 777 kg/hab. en 2010 à 627 kg/hab. en 2023 soit une réduction de la production de 19 %. Si l'on se base sur le ratio de DMA collectés par habitant (611 kg/hab. en 2023), qui est l'indicateur utilisé au niveau national, la baisse est de 21 %.

Modes de traitement et de valorisation des DMA

Les DMA produits en 2023 font l'objet de différents modes de traitement et de valorisation. Les déchets résiduels sont enfouis en installations de stockage de déchets non dangereux (61,4 % des DMA). En fonction des flux et des matières, les déchets valorisables sont quant à eux recyclés, valorisés organiquement sous la forme de compost, réemployés ou bien valorisés énergétiquement en combustibles solides de récupération (CSR).

Mode de traitement	Taux
Enfouissement	61,4 %
Recyclage	23,3 %
Valorisation organique	8,8 %
Valorisation énergétique en CSR	5,6 %
Réemploi	0,8 %

Tonnages traités en centre de stockage depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Vico	0	0	0	0	0
STOC	26 700	28 491	49 564	59 860	58 104
Viggianello	98 380	104 612	30 325	0	0
Lanfranchi Environnement	0	0	59 135	69 066	65 333
Total	125 080	133 104	139 024	128 926	123 437
Dont DMA	122 550	129 215	137 920	128 081	122 304
Dont professionnels	2 530	3 888	1 104	1 104	1 133

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

En 2010, le stockage des déchets ménagers résiduels représentait 617 kg/hab.

En 2023, les déchets ménagers stockés représentent 382 kg/hab. an, soit une réduction de la quantité de déchets stockés de 38 % depuis 2010.

Modes de traitement par type de déchet ménager (en tonnes)

Type de déchet	Collecté	Réemploi	Valorisation organique	Recyclage	Valorisation énergétique (CSR)	Enfouissement	Total traité
Biodéchets	3 752		3 752				3 752
Bois	3 011	452		452	2 108		3 011
Bouteilles de gaz	32	29		3			32
Cartons	7 152			7 144			7 144
Cartouches d'encre	1	0		0	0	0	1
DDS	239				239		239
DEEE	4 137	41		3 194	447	455	4 137
Emballages	10 291			6 240	1 963	1 195	9 398
Gravats	4 506			4 506			4 506
Lampes	13			11	2		13
Métaux	4 599			4 599			4 599
Meubles	9 410			6 116	3 199	94	9 410
OM	120 649					121 396	121 396
Papier	2 105			2 143			2 143
Piles	15			12	4		15
Pneus	228	34		81	113		228
Textiles	1 186	716		307	114		1 136
Tout-Venant	2 031					2 031	2 031
TV Valorisé	7 154	358	172	3 405	3 219		7 154
Végétaux	9 045		9 045				9 045
Verre	13 784			13 723			13 723
Huiles	60			60			60
Biodéchets compostés par l'hab.	5 058		5 058				5 0
Articles de Sport et de Loisirs	8	3		6			8
Appareils Motorisés Thermiques	4	0		3	0	0	4
Total général	208 470	1 632	18 026	52 005	11 408	125 172	208 243

La différence entre le total collecté et le total traité est liée à des effets de stock ou de freinte.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LES ACTIONS DE PREVENTION, DE VALORISATION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN MATIERE DE DECHETS

Objectifs réglementaires

- Réduction de la production de déchets ménagers par habitant de 15 % en 2030 par rapport à 2010 (19 % en 2023).
- 38 % de la population couverte par la tarification incitative en 2025 (0 % en 2023).
- Taux de réemploi : 5 % des déchets ménagers en 2030 (0,8 % en 2023).
- Généralisation du tri à la source des biodéchets à fin 2023 (30 % de la population couverte en 2023).

Axe 1 : réduire la production de déchets

OS1. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative

Objectif : doter toutes les collectivités volontaires, d'ici 2025, d'un plan d'action pour déployer la redevance spéciale et la fiscalité incitative.

Le SYVADEC a finalisé en 2023 l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative initiée en 2022 pour 12 intercommunalités de Corse, ce qui a permis d'évaluer les possibilités de déploiement pour les ménages et les professionnels. Les 12 études ont été compilées dans une synthèse régionale et présentées lors d'un forum dédié. En complément, une nouvelle étude a été lancée pour 4 intercommunalités supplémentaires, permettant à l'ensemble de la région de disposer d'une étude tarification incitative.

Objectif : accompagner les adhérents dans la connaissance de leurs coûts et du financement de leur service

En partenariat avec l'ADEME, le SYVADEC a poursuivi le programme d'aide à la connaissance des coûts destiné aux intercommunalités. Il comporte des formations à la méthodologie nationale ComptaCoût et un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé. Les résultats sont ensuite synthétisés dans le référentiel régional des coûts puis diffusés sur le site de l'ODEM Corsica. En parallèle, une étude dédiée permet de déterminer le niveau de financement du service par la TEOM, REOM et redevance spéciale, de le mettre en perspective avec les coûts et ainsi de restituer le taux de couverture du service par intercommunalité.

OS2. Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention

Pour partager les bonnes pratiques menant à l'élaboration d'un programme local de prévention, le SYVADEC a créé le groupe de travail « Prévention », qui est reconduit chaque année. En décembre 2023, il a été consacré aux actualités réglementaires et plus particulièrement à la présentation du décret relatif aux nouvelles conditions d'élimination des déchets résiduels à partir de 2025. Un atelier autour de la qualité des flux collectés a été réalisé et des pistes de travail ont été proposées par chaque intercommunalité.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

OS3. Développer l'éco-consommation et les écogestes

Expérimentation Oui pub

En décembre 2021, le SYVADEC a été choisi, dans le cadre d'un appel à projet national de l'ADEME, pour expérimenter le nouveau dispositif « Oui Pub ». Il vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres par la mention « Oui Pub ».

Depuis février 2023, il n'y a plus de prospectus dans les boîtes aux lettres, la Corse est ainsi la première région à avoir déployé l'expérimentation sur l'ensemble de son territoire. Le premier bilan dressé à l'issue des 10 premiers mois d'expérimentation est très positif : moins de 5 % des boîtes aux lettres insulaires arborent l'autocollant « Oui pub » et 80 % des Corses se déclarent satisfaits de ne plus recevoir de publicités.



Promouvoir l'éco-consommation

En vue de promouvoir l'éco-consommation et d'encourager les insulaires à adopter des comportements vertueux, le SYVADEC a créé un magazine trimestriel, *Femu per dumane*. Deux numéros ont été publiés, en juillet et octobre. Ce nouvel outil constitue un moyen supplémentaire de mobiliser les Corses autour de la prévention des déchets, en vue de faire évoluer leurs comportements vers des gestes plus écoresponsables.

Le magazine est diffusé via le réseau de services du SYVADEC aux usagers (recycleries, recycleries mobiles, distributions de composteurs, ateliers zéro déchet), le Corse Matin, les mairies et intercommunalités.

Par ailleurs, en fin d'année, 6 foyers volontaires se sont engagés dans l'opération Défi des familles pour se challenger et partager des bonnes pratiques du quotidien pour une consommation plus sobre et vertueuse.

Le syndicat a également participé à la première édition du festival Green Orizonte à Calvi avec un jeu participatif sur la gestion des déchets en Corse et un stand de présentation du compostage individuel.

Le SYVADEC a également mené des campagnes de sensibilisation aux gestes de prévention mixant différents médias à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, de la Semaine européenne de la réduction des déchets et des fêtes de Noël. À la demande de radios locales, 10 messages ont été créés, en français et en corse, pour communiquer simplement sur les différents gestes de tri et de réduction.



-> [Consulter la rubrique Comment réduire mes déchets sur syvadec.fr](https://www.syvadec.fr/Comment-reduire-mes-dechets)

Axe 2 : préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

OS4. Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte

Objectif : 100 % des établissements accompagnés sur le périmètre adhérents (écoles, collèges, lycées et université) en 2025 (76 % en 2023).

Les programmes pédagogiques ont été menés dans les établissements scolaires selon le calendrier habituel alliant comités de pilotage, diagnostics, groupes de travail, visites de sites et séances de sensibilisation. 19 écoles, 4 collèges et 2 lycées ont été labellisés en juin. Les Trophées des EcoScola et les Eco-Défis des collèges et lycées ont été organisés en juin.

Cette année a également marqué le déploiement du niveau EcoScola +, destiné à challenger des écoles déjà labellisées en les faisant travailler en mode projet. Toutes les évolutions du programme ont été validées au travers du renouvellement de la convention avec le Rectorat en mars.

Le service prévention a participé à la première édition du festival Green Orizonte à Calvi et a ainsi formé au tri une centaine d'élèves.

Chiffres clés :

- 5 338 nouveaux élèves sensibilisés
- 3 163 élèves ayant bénéficié du module de maintien
- 5 EcoScola + accompagnées
- 4 visites de sites organisées

[En savoir plus sur les programmes pédagogiques sur syvadec.fr / rubrique Enseignant](https://syvadec.fr/rubrique/Enseignant)



OS5. Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

L'accompagnement des cantines se poursuit en parallèle des interventions dans les écoles. Un espace cantine a été créé sur le site internet du SYVADEC, regroupant des ressources documentaires et des vidéos. Afin de dynamiser la démarche, un défi des cantines a été lancé en septembre.

À la fin de l'année scolaire, la cantine qui aura produit le moins de déchets sera lauréate et des lots seront remis aux agents pour récompenser leurs efforts et leur implication dans la lutte contre le gaspillage.

Chiffres clés :

- 194 cantines enregistrées dans la base de données
- 144 cantines dont l'accompagnement a été terminé
- 76 % font le tri (emballages, papiers) au terme de l'accompagnement
- 79 % font le tri des biodéchets au terme de l'accompagnement



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Axe 3 - Développer le réemploi

Objectif réglementaire : 5 % des DMA réemployés en 2030 (0,8 % en 2023).

Objectif PPI : 27 espaces de gratuité en 2025

OS6. Démocratiser le réemploi

À la fin de l'année, l'annuaire de la réparation disponible en ligne sur le site du SYVADEC comptait 161 artisans enregistrés, dont 7 labellisés Quali'Repar donnant accès au bonus réparation pour les usagers. 118 ateliers pour la réduction des déchets ont été organisés dans toute la Corse, en partenariat avec 9 associations locales et 2 entreprises et certains réalisés en interne par le SYVADEC. Enfin, un travail de collecte de données a été initié auprès des acteurs locaux du réemploi en vue d'alimenter un observatoire dédié à cette thématique.



-> [Consulter l'annuaire des réparateurs et la programmation des ateliers pour la réduction sur syvadec.fr](https://syvadec.fr)

Un réseau d'espaces de gratuité est en cours de déploiement sur toutes les recycleries du SYVADEC pour favoriser le réemploi des nombreux objets encore utilisables jetés par les usagers dans les recycleries malgré l'intérêt qu'ils pourraient présenter pour d'autres.

OS7. Finaliser le déploiement de la filière textiles

Objectif : 5,6 kg/hab./an en 2025, soit 2 150 tonnes (3,5 kg/hab. en 2023 soit 1 186 tonnes).

Une étude d'optimisation de la collecte textiles a été réalisée en interne en juillet avec pour objectif de collecter une tonne de textiles par jour. Le travail mené à l'échelle de la région a montré qu'une trentaine de bornes devaient être redéployées sur des emplacements plus stratégiques et que le secteur de la CAB devait être équipé en bornes supplémentaires pour atteindre les objectifs.

Chiffres clés :

- Un réseau de 296 points de collecte dont 18 associations et 21 points placés sur le réseau secondaire (collectés par les EPCI partenaires) à fin 2023.
- 1 PAV pour 1 161 hab (moyenne nationale d'1 PAV pour 1 422 hab)
- 3,5 kg/hab./an et 1 186 tonnes captées (+8 % par rapport à 2022)

-> [Retrouver la cartographie des bornes textiles sur syvadec.fr rubrique trouver une borne à textiles](https://syvadec.fr)

Axe 4 : optimiser les performances de tri

Objectifs réglementaires :

- généraliser l'extension des consignes de tri d'ici 2022 : réalisé en août 2018 ;
- taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers : 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (32 % en 2022).

OS8. Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

L'étude tarification incitative étendue à quatre intercommunalités a permis, au regard des caractéristiques des territoires étudiés, de préconiser à chaque collectivité des actions d'optimisation de la collecte et d'amélioration du tri.

Parallèlement, le SYVADEC a organisé un webinaire sur la collecte qui a permis d'aborder le règlement de collecte et la prise en charge des déchets des professionnels par le SPGD.

Deux groupes de travail consacrés à la communication ont été proposés aux adhérents. Le premier, en début d'année, a été l'occasion de présenter les résultats du baromètre "Les Corses et l'environnement" et le nouveau concept de campagne de communication pour 2023-2025. Le second, à l'automne, sous forme d'ateliers, a permis de délivrer conseils et bonnes pratiques pour publier efficacement sur les réseaux sociaux et développer une communauté active et engagée.

OS9. Sensibiliser les usagers

Le SYVADEC a mené 3 campagnes de communication régionales afin d'inciter les Corses à s'équiper en composteurs individuels, à trier les emballages, le verre et le papier et à trier leurs textiles dans les bornes dédiées. Le concept de communication engageante, qui a fait ses preuves les années précédentes, a continué d'être utilisé. Il permet d'influer sur les comportements et de passer de l'intention à l'action de tri. Chaque campagne a été testée en amont et après sa diffusion afin d'ajuster puis d'évaluer son efficacité.

Ces campagnes ont été diffusées sur l'ensemble du territoire, en déployant différents supports de communication : annonces presse et radio, sponsoring réseaux sociaux, éditions, affichage urbain, relations presse.

Le SYVADEC a également fourni 4 kits de communication aux intercommunalités et des conseils sur demande pour relayer la communication auprès des habitants de leurs territoires (compostage, tri, tri des textiles, oui pub).

Des campagnes plus restreintes mixant différents médias ont également été conduites pour promouvoir le tri : consignes de tri, nouvelles filières REP dans les recycleries.

Un kit tri destiné aux établissements touristiques a également été conçu pour favoriser la diffusion des bonnes consignes de tri dans les hébergements touristiques.



Axe 5 : généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectifs réglementaires : généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023

- 95 % de la population ayant accès à une solution de tri des biodéchets dont 42 % équipée d'un composteur (30 % en 2023).
- 50 % des biodéchets détournés des ordures ménagères résiduelles, soit 60 kg/hab. (ND en 2023).

OS10. Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets

Depuis 2021, le Plan régional Biodéchets 2023 réalisé par le SYVADEC a doté chaque intercommunalité d'un plan d'actions pour détourner les biodéchets soit par le compostage de proximité soit par une collecte séparative. Fin 2023, les objectifs régionaux de distribution de composteurs individuels ont été atteints.



Dans le cadre du réseau biodéchets, le SYVADEC a organisé deux groupes de travail. Ces réunions permettent de définir les actions à mener individuellement par chaque intercommunalité afin d'atteindre les objectifs fixés.

-> [En savoir plus sur le Plan régional biodéchets](#)

OS11. Renforcer le Plan compostage

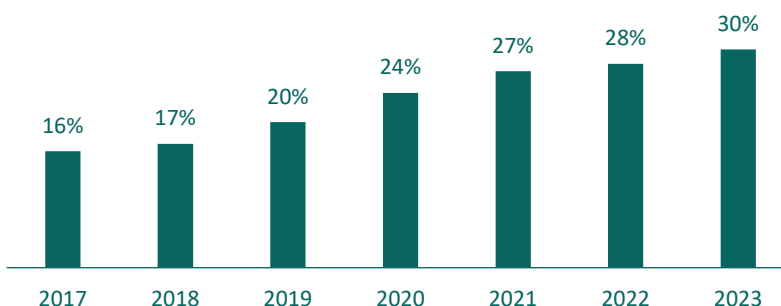
Depuis 2009, le SYVADEC distribue des composteurs adaptés à chaque type d'habitat dans le cadre de son Plan compostage. En 2023, plus de 200 distributions ont été organisées dans toute la Corse.

Le parc se compose ainsi de 42 920 composteurs sur le périmètre du SYVADEC et de 45 766 pour toute la Corse. 30 % de la population bénéficie désormais d'une solution de compostage.



Le compostage à domicile a permis de détourner 5 058 tonnes de biodéchets de la poubelle en 2023, soit + 7 % par rapport à 2022, ce qui représente 15 kg/hab.-> [Retrouvez le bilan par intercommunalité](#)

Évolution du taux de couverture de la population par le compostage



Axe 6 - Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

OS12. Déployer les nouvelles filières REP

Objectif : déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGECL.

Trois nouvelles filières ont été mises en place dans les sites en 2023 :

- articles de sport et loisir (ASL) avec Ecologic ;
- articles de bricolage thermique (ABJ Th) avec Ecologic ;
- petit outillage du peintre avec EcoDDS.

En parallèle, le travail préparatoire nécessaire au déploiement des filières restantes (PMCB, ABJ et jeux jouets) s'est poursuivi avec les éco-organismes concernés, pour pouvoir être prêts début 2024 (commande de matériel, adaptation des sites, refonte de la signalétique et du guide du tri...).



OS13. Développer le recyclage local et l'économie circulaire

Objectif : 20 % de valorisation locale en 2025 (10 % en 2022).

À la suite de l'étude menée en 2022 sur la filière papiers cartons, le SYVADEC a animé des échanges entre le conseil du cheval en Corse et l'ESAT Equita, qui souhaite développer des projets de valorisation locale. Avec le concours de la CRESS, une réunion a été organisée en distanciel, afin que l'entreprise COP'O identifiée par le SYVADEC et située dans les Yvelines, présente son fonctionnement aux deux acteurs locaux intéressés. Il s'agissait d'étudier les possibilités de déployer une filière de valorisation des cartons en paillage pour les chevaux.

Une étude a démarré sur le même principe pour les plastiques. Des contacts avec des entreprises du continent ont été pris, une synthèse a été élaborée, mais une absence de porteurs de projet locaux et la difficulté à évaluer l'intérêt pour les produits fabriqués, ne permet pas à ce jour d'aller plus loin dans la mission.

Enfin, un travail de sourcing a été réalisé afin de mesurer la faisabilité d'une collecte gratuite des huiles alimentaires usagées dans les recycleries du SYVADEC, en s'appuyant sur des acteurs locaux implantés dans les microrégions, afin de limiter les coûts et les transports.

Accusé de réception en préfecture
09-00009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FINALISER LE RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE TRI, DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

OS14. Quais de transfert des OMr et du tri

Objectif : 11 quais de transfert des OMr et 10 centres de regroupement du tri modernes opérationnels fin 2025 (10 et 5 en 2022)

En 2023, la maîtrise d'œuvre a été attribuée pour la construction du 11^e quai de transfert des ordures ménagères et pour le centre de regroupement du tri de Porto-Vecchio et les études pré opérationnelles ont été menées.

Le 6^e centre de regroupement du tri a été mis en service à l'été 2023 à Saint-Florent, afin de réduire les transports pour les collectes de papier, carton, verre, d'emballages et de biodéchets de la Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oru.

Des études complémentaires environnementales et Natura 2000 sont en cours pour la création du centre de regroupement du tri de Belgodère. Le nouveau permis de construire a été déposé.

La consultation des entreprises est en cours pour l'installation d'une alvéole au quai de transfert de Teghime

La modernisation des quais de transfert existants est également en cours. Les études ont débuté pour celui de Monticello. De nouveaux compacteurs ont été installés à Luri et Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.



OS15. Recycleries

Objectif : 25 recycleries opérationnelles fin 2025 (22 en 2023).

La recyclerie de Castifao a été fermée au 1^{er} octobre 2023 à la demande des élus du territoire Pasquale Paoli, ramenant le nombre de recycleries du SYVADEC de 23 à 22.

Les consultations pour les travaux d'agrandissement et de requalification de la recyclerie de Corte ont été menées, les travaux seront réalisés en 2024.

Le projet technique de la recyclerie de Lecci a été finalisé et les demandes administratives formalisées.

Le terrain d'accueil de la recyclerie de Mezzana a été défini et des études de faisabilité sont en cours pour la création d'une recyclerie à Appietto.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Les travaux de modernisation des recycleries de Bonifacio et de Cauro sont en cours de finalisation.

Les études pour la modernisation de la recyclerie de l'Arinella sont lancées et les marchés de travaux de la recyclerie de Porto-Vecchio ont été attribués, pour des travaux prévus en 2024.

L'équipement des recycleries en engins pour tasser les bennes et optimiser les transports s'est poursuivi avec Piana, Lama et Moca Croce (uniquement pour l'été).



OS16. Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles

Objectif : 5 écopoints et 2 recycleries mobiles opérationnels fin 2025

Au regard du ratio de population desservie, les agglomérations du Grand Bastia et du Grand Ajaccio sont sous-équipées, tandis que certaines zones rurales sont éloignées des recycleries. Pour répondre à ces problématiques, le SYVADEC a créé de nouveaux équipements de proximité : les recycleries mobiles et les écopoints (mini-déchetteries fixes).

Après la mise en service de la recyclerie mobile du Grand Bastia en 2021, celle du Grand Ajaccio a été livrée en septembre 2022. Le maillage de celle-ci a été terminé en 2023.

Le marché de travaux pour la rénovation de l'écopoint de Campile a été attribué. La consultation a été relancée à la suite de 2 marchés infructueux pour la rénovation de l'écopoint de Rezza.



Par ailleurs, les projets de créations de nouveaux écopoints sont avancés à des stades différents :

- Calenzana : dossier d'autorisation en cours d'instruction sur un nouveau site ;
- Calacuccia : permis de construire déposé en novembre ;
- Pioggiola : certificat d'urbanisme positif. Les études de réalisation sont en cours ;
- Canari : en attente de la réalisation des travaux de mise à plat du site ;
- Galéria : certificat d'urbanisme positif. Les études de réalisation sont en cours ;
- Zicavo : maîtrise foncière en cours avec l'adhérent ;
- Serra-di-Ferro : terrain identifié, démarches de maîtrise foncière engagées.

OS17. Espaces de gratuité

Objectif : équiper tous les recycleries et écopoints du SYVADEC d'un espace de gratuité soit 30 espaces de gratuité opérationnels d'ici fin 2025 (0 en 2023).

Pour permettre la mise en œuvre des espaces de gratuité, un marché a été attribué à l'entreprise ST. bois pour permettre la fabrication des modules conçus par l'architecte. En parallèle, les premiers permis de construire ont été obtenus : Lucciana, Figari, Murato, Viggianello et Ajaccio.

Deux ateliers de travail ont été réalisés réunissant des agents représentant l'ensemble des recycleries, qui a permis de terminer le projet avec les recommandations des agents.

Fin 2023, la construction du premier espace de gratuité est en cours à Lucciana.



OS18. Bioplateformes de compostage

Objectif : 4 bioplateformes de compostage opérationnelles d'ici fin 2025 (2 en 2023).

Les bioplateformes de compostage accueillent les végétaux qui ont été déposés par les particuliers dans les recycleries, et les biodéchets issus des collectes sélectives des intercommunalités. Après le processus de fermentation, ces plateformes permettent de fabriquer du compost de très bonne qualité, utilisable en agriculture biologique.

Deux bioplateformes du SYVADEC sont déjà en fonctionnement à Corte et Viggianello ainsi que deux plateformes privées à Calvi et Cargèse. Le SYVADEC a prévu d'en créer 3 autres pour achever le maillage du territoire : une dans le bâtiment du CTV de Monte pour la zone bastiaise, une à Sisco pour le Cap Corse (en cours de contentieux), et une en Plaine orientale.

En 2023, des études complémentaires ont été demandées pour la création de la future plateforme de compostage de Belgodère : environnementales et Natura 2000. Un nouveau permis de construire a été déposé.

Pour le projet de création de la future plateforme de compostage d'Aléria, le certificat d'urbanisme est positif. Le dossier pour disposer d'un maître d'œuvre est en cours de consultation. Celui-ci réalisera les études environnementales et accompagnera le SYVADEC dans le choix des entreprises de travaux

Partie de la parcelle pour la bio plateforme de compostage

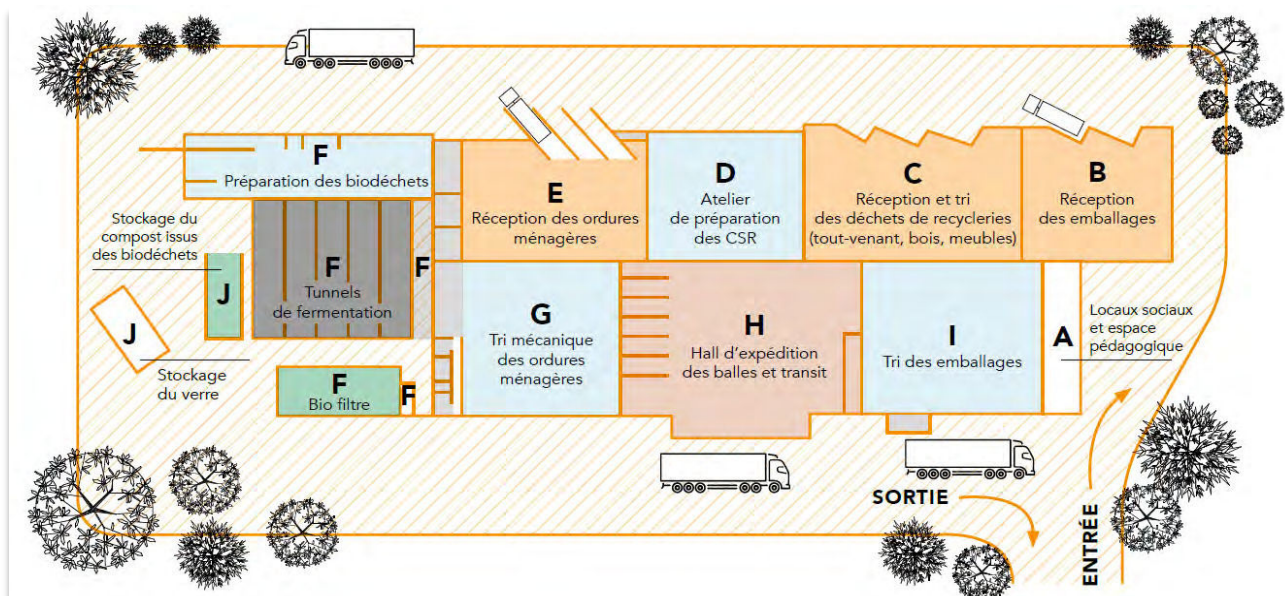
Parcelle n°461 section D - Commune d'Aléria (20270)



Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

Objectif : 2 centres de tri livrés ou en travaux d'ici fin 2025 (0 en 2022).

Les projets de centres de tri et de valorisation de Monte et du Grand Ajaccio permettront de trier les emballages et les déchets de recyclerie, de récupérer ce qui peut encore être recyclé dans les OMr, de stabiliser la fraction à enfouir pour en supprimer les odeurs et de fabriquer un combustible solide avec les déchets non recyclables à fort pouvoir calorifique, valorisable dans des chaudières locales. Ces pôles serviront aussi de centres de regroupement du tri pour leur zone de chalandise. Le CTV de Monte inclura également une bioplateforme de compostage en bâtiment pour le secteur du Grand Bastia.



En complément des actions de réduction et de tri à la source, les CTV permettront d'atteindre les objectifs réglementaires de valorisation matière et énergétique, et de réduire de plus de 50 % les déchets enfouis et l'empreinte carbone du traitement des déchets ménagers en Corse.

OS19. CTV du Grand Bastia

Le financement de l'opération a été finalisé, le projet est fortement soutenu par l'État à hauteur de 80 % sur des fonds du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC et ADEME).

Le Marché Global de Performance a été attribué en août 2023, permettant d'enclencher la réalisation des études techniques, la constitution des demandes de permis de construire et la demande d'autorisation environnementale. Une concertation préalable sur l'opération a été lancée en décembre 2023 pour se tenir en janvier 2024.



OS20. CTV du Grand Ajaccio

La maîtrise d'ouvrage des études du CTV du Grand Ajaccio avait été déléguée par le SYVADEC à la CAPA à travers un mandat. Le terrain initialement envisagé pour réaliser l'opération, objet du mandat, nécessitait une appréhension globale du secteur en termes de programmation et d'aménagement afin de préserver la cohérence territoriale souhaitée par la CAPA sur son territoire. Ce même terrain a dû être abandonné compte tenu des règles d'urbanisme qui lui sont applicables. L'opération sera réalisée sur un nouveau tènement, situé Sarrola-Carcopino et propriété de la CAPA.



Dans ce contexte, il a été décidé de résilier d'un commun accord le Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la CAPA. La procédure de Marché Global de Performance pour la conception, la construction et l'exploitation du Centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio sera donc relancée en 2024 par le SYVADEC.

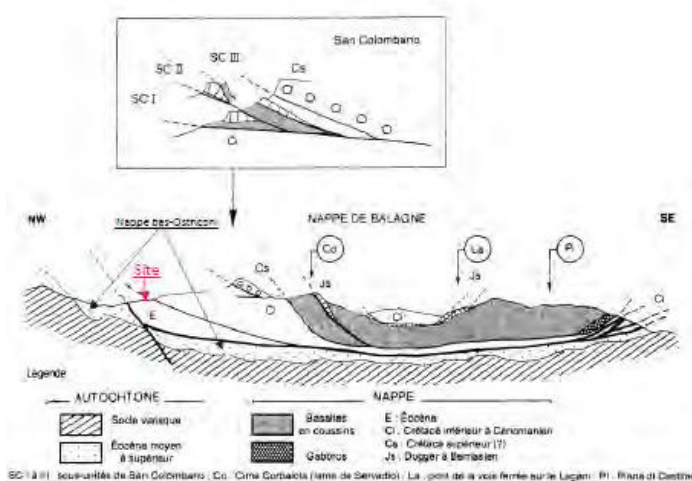
Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

OS21. Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Objectif : 1 nouvelle ISDND en travaux d'ici fin 2025 (0 en 2022).

Les études préliminaires ont été réalisées sur le seul terrain potentiel identifié à ce jour (Palasca) et ont fait l'objet d'une convention d'aide financière accordée par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Leurs conclusions étant réservées et afin de déterminer la faisabilité ou non de l'opération, une campagne de reconnaissance géophysique de la zone du projet sera conduite en 2024. La décision de poursuivre le projet n'interviendra qu'à l'issue des études préalables complétées et sous réserve d'un accord commun et formalisé avec l'Office de l'Environnement de la Corse et les élus du territoire.



ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : OPTIMISER LA QUALITE DU SERVICE TOUT EN MAITRISANT LES COUTS

Axe 10 : Mener une politique Qualité, Santé Sécurité et Environnement exemplaire

Le renouvellement de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, en octobre 2023, a permis de concrétiser l'engagement du SYVADEC dans la démarche d'amélioration continue en matière de qualité de ses services, de respect de l'environnement et de santé et sécurité de ses agents.



Chiffres clés :

- 4 jours d'audit de suivi pour l'ensemble des services et les sites de Teghime, Lama, Viggianello, Calvi Cantone et Moca Croce
- 15 points forts et 0 non-conformité

OS22. Mener une politique environnementale exemplaire : ISO 14001

Objectifs :

- conformité réglementaire des ICPE – 0 NC majeure (1 NC levées en 2023) ;
- diminution des émissions de GES (solde de 84 240 t.éq.CO₂ en 2022) ;
- nouvel objectif : pas de pollution des sols et/ou des milieux (3 pollutions traitées sans impact sur l'environnement).

Le maintien de la conformité ICPE et de l'impact environnemental des installations

En 2023, la recyclerie de Porto-Vecchio a été contrôlée par un organisme agréé, une non-conformité a été relevée et traitée. En complément de cette gestion environnementale, des travaux de réaménagement sont prévus en 2024 afin d'améliorer la qualité du service et la sécurité des agents.

Au-delà des contrôles périodiques tous les 10 ans, les audits internes se poursuivent annuellement afin de gérer au mieux la qualité environnementale et les éventuelles pollutions sur nos sites.

Une inspection de la DREAL a eu lieu au centre de regroupement de Calvi Cantone, donnant lieu à une lettre de suite préfectorale. Les points de contrôle inscrits dans la proposition de suites administratives ont été levés par le Syndicat ? selon un plan d'actions bien défini.

L'engagement vers la neutralité carbone

Le calcul des émissions de GES POUR 2023 sera réalisé par un bureau d'études, permettant ainsi une mise à jour des facteurs d'émissions ainsi qu'une meilleure visibilité sur les postes de réduction à privilégier et une projection de neutralité carbone réalisable en tenant compte des projets de centres de tri et de valorisation.

À ce jour, nous pouvons d'ores et déjà estimer une réduction des émissions de GES de 1 000 t.éq.CO₂ due à la baisse de 5 % des tonnages enfouis. En 2023, le tri a également permis d'éviter les émissions de 25 142 t.éq.CO₂.

Le bilan carbone sera disponible sur syvade.fr dès finalisation par le bureau d'études en charge du calcul des émissions.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Le développement durable au SYVADEC

Dans un objectif d'amélioration continue de sa politique environnementale, le SYVADEC établit chaque année son rapport sur le développement durable. Ce document permet d'appréhender les actions menées pour répondre aux 5 finalités du développement durable, mais aussi de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015. Le rapport sur le développement durable est disponible sur syvadec.fr.

OS23. Mener une politique de santé sécurité des agents exemplaire : ISO 45001

Objectif : maintenir à moins de 6 % les accidents du travail (8,3 % en 2023).

Développement du réseau prévention

En 2023, le réseau prévention a contribué à l'amélioration de la santé et de la sécurité des agents notamment à travers :

- 7 inspections de l'ACFI du CDG83, dont 78 % des actions de prévention préconisées ont été finalisées ;
- une sensibilisation au risque agression pour le secteur centre, ainsi que la médiation entre 2 agents de la collectivité dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- 2 exercices incendie organisés avec le SDIS sur le quai de transfert de Corte et à la recyclerie du Stiletto ;
- 4 CST qui ont permis la validation du plan de prévention et de gestion des agressions, du bilan SST 2023 et du programme de prévention 2024, mais aussi de faire émerger de nombreuses propositions d'actions d'amélioration des conditions de travail (83 % finalisées) ;
- 1 signalement agression traité par le réseau d'assistants de prévention ;
- 12 bulletins SST rédigés, intégrant les pistes de progrès proposées lors de l'audit de certification, notamment sur la vigilance partagée ou encore la procédure d'évacuation des locaux.

Amélioration continue de la santé et de la sécurité

Le programme de prévention s'est poursuivi cette année avec notamment :

- la mise à jour du Document Unique avec intégration du plan de maîtrise des risques ;
- 100 % des sites visités ;
- les dotations d'EPI et autres équipements spécifiques ;
- le suivi et l'analyse des sinistres et accidents (12 accidents dont 2 de la responsabilité du SYVADEC).

En 2023, d'autres actions de prévention ont permis l'amélioration de notre politique SST :

- la dotation de gants de manutention spécifiques pour les risques d'écrasement, de coincement ;
- 99 % des agents formés à la sécurité générale sur les sites techniques ;
- l'étude des risques sur les terrains de déploiement de la recyclerie mobile ;
- le renforcement de la procédure de gestion des AT ;
- 1 recyclage SST réalisé en interne ;
- 2 formateurs PRAP formés.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Démarche QVT

Après les ateliers sur le bonheur au travail initiés en 2022, l'année 2023 fut l'occasion de mettre en œuvre le plan d'actions proposé par les agents et validé lors du dernier CHSCT de décembre 2022. Ainsi, 85 % des actions prioritaires ont été finalisées, notamment :

- la révision de nombreux objectifs annuels afin de clarifier les missions et réduire les inégalités ;
- la création d'un budget annuel QVT par site administratif et par secteur pour partager un moment de convivialité ;
- l'organisation de visites de sites techniques pour les agents administratifs ;
- la création du Giru RH ;
- la revalorisation des frais de déplacement...



L'efficacité de ses actions sera évaluée lors de la prochaine enquête RPS, dont le lancement est prévu au premier trimestre 2024.

Toujours dans le cadre de la qualité de vie au travail, les événements de cohésion, tels que la journée des agents, le Noël du SYVADEC ou encore les réunions de secteur et de sites administratifs, se sont poursuivis cette année.

OS24. Optimiser la qualité du service : ISO 9001

Objectifs :

- satisfaction des usagers > objectif 75 % de satisfaction (2023 : compostage 98 %, recycleries 75 %, collecte textiles 84 %) ;
- satisfaction des adhérents > objectif 75 % de satisfaction (2023 : 89 %) ;
- satisfaction des repreneurs : 0 refus de camions chez les repreneurs.

Satisfaction des usagers

Deux enquêtes d'opinion ont été menées à l'automne 2023 pour évaluer la satisfaction des usagers des services du SYVADEC.

La première a interrogé 300 détenteurs de composteurs gratuits distribués dans le cadre du plan compostage. 98 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits de leur équipement (95 % en 2021). Ils voient trois principaux avantages au compostage : la réduction de leurs déchets, la production de compost, la praticité. 93 % des personnes interrogées l'utilisent régulièrement, d'une fois par semaine à tous les jours.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

La seconde a porté sur le service des recycleries et de collecte des textiles. 300 usagers ont également été interrogés dans 5 recycleries. 75 % ont exprimés leur satisfaction (70 % en 2021) attribuant une note de satisfaction générale de 7,8 sur 10. La proximité, la disponibilité et la rapidité ont été les 3 points forts soulignés.

Quant à la collecte des textiles, 84 % des usagers se sont déclarés satisfaits du service et lui ont attribué une note 4 sur 5. En moyenne, le taux de satisfaction des usagers sur les services du SYVADEC est de 86 %.

Satisfaction des adhérents

Dans le cadre de notre triple certification ISO, nous avons mené en octobre dernier une enquête de satisfaction auprès de toutes les intercommunalités de Corse afin de connaître leur niveau de satisfaction vis-à-vis de notre action et d'améliorer en continu la qualité de nos services. 89 % des personnes interrogées - binôme élu et service pour chaque EPCI - se déclarent satisfaites voire très satisfaites du SYVADEC.

Chacune de nos grandes missions a également été évaluée. Ainsi, 70 % des adhérents sont satisfaits des actions de réduction à la source, 68 % des actions déchets et 91 % des actions d'accompagnement. Quant au principal motif d'insatisfaction, il porte sur le montant des cotisations. Pour les actions dont le niveau de satisfaction est inférieur à 75 %, des pistes d'amélioration seront proposées en 2024 afin de répondre davantage aux attentes exprimées.

Satisfaction des repreneurs

En 2023, deux camions ont été déclassés :

- un camion de verre en raison d'un problème de densité. L'incident n'a pas donné lieu à facturation car la traçabilité pour remonter au site producteur n'a pas pu être établie par le repreneur. Un chantier pour améliorer la densité a été ouvert pour 2024 et comprend la collaboration avec CITEO et l'organisation d'un voyage filière avec les adhérents.
- un camion de papiers issu du centre de regroupement de Calvi Cantone en raison d'une présence importante de déchets. La mesure corrective consiste à lancer un marché de tri des papiers en 2024, intégrant une procédure qualité.

Axe 11 : Maîtriser l'évolution des contributions

Objectifs :

- Maîtriser l'évolution des contributions par tonne traitée < 220 €/t en 2025 (201 €/t en 2023).
- Maîtriser l'évolution des contributions par habitant < 147 € en 2025 (131 €/hab. en 2023).

OS25. Maîtriser les coûts de transport

Le transport des déchets représente un coût de 5 M€ par an, soit 8 % du budget de fonctionnement du SYVADEC. Celui-ci a mis en œuvre un plan de réduction des coûts de transport en agissant sur tous les leviers possibles :

- négocier les prix ;
- optimiser les chargements ;
- analyser les coûts par rapport à une prestation en régie.

En 2023, la négociation systématique des marchés dont les offres dépassent le budget alloué a permis de réaliser 45 700 € d'économies par rapport aux coûts des marchés précédents.

La création des quais de transfert des OMr et des centres de regroupement du tri et la départementalisation du traitement des OMr ont permis d'optimiser les transports de déchets. Les nouveaux engins de tassement des bennes de recyclerie livrés à Piana, Lama et Moca Croce (uniquement pour l'été) permettent une économie de transport de 17 575€. L'étude des coûts de transport par rapport à une prestation en régie réalisée en 2017 a été relancée en 2023. La phase de diagnostic est en cours.

OS26. Maîtriser les coûts de collecte, traitement et investissement

Depuis mars 2022, les conditions d'accès des professionnels dans les recycleries du SYVADEC ont changé afin que le coût de leurs déchets ne soit plus assumé par les ménages. Ils sont désormais refusés dans certaines recycleries lorsqu'il existe des déchetteries privées à proximité pour les accueillir (à Ajaccio Stiletto, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio) et le tarif d'accès a été réévalué dans les autres recycleries afin de couvrir le coût réel de traitement de leurs déchets. Les meubles, DEEE, cartons et métaux restent acceptés et gratuits dans toutes les recycleries sans limitation d'apport y compris pour les professionnels.

Les objectifs de réorientation des professionnels vers les déchetteries privées ont été atteints : les tonnages de recyclerie ont diminué de 29 % en moyenne entre 2021 et 2023, avec un impact important pour les flux les plus coûteux, et a permis de réduire le résiduel enfoui de recyclerie de 74 %. Cela représente une économie de plus de 2 M€ par an de transport et traitement.

OS27. Adapter les modalités de calcul des contributions

Fin 2023, le comité syndical a modifié le dispositif d'appel à cotisation dans le cadre des statuts du SYVADEC. La cotisation couvrant l'intégralité du coût syndical est toujours appelée uniquement aux tonnages résiduels, mais son montant est désormais modulé selon les performances de collecte sélective (emballages valorisables, papier, verre, carton et biodéchets) des adhérents : plus une collectivité trie, moins sa cotisation est élevée.

Cette modalité de calcul supprime l'inscription en dépenses et recettes dans le budget du SYVADEC et des adhérents et simplifie ainsi la compréhension de l'appel à cotisation tout en renforçant son caractère incitatif.

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Le programme local de prévention et de valorisation du SYVADEC adopté en mai 2022 prévoit 25 actions sur la période 2021-2025 regroupées en 8 axes stratégiques. Certaines ont été lancées dès 2021 et sont d'ores et déjà en cours de réalisation, d'autres seront lancées dans la période.

Niveau de réalisation des indicateurs du PLPDMA à fin 2023

Action	Niveau de réalisation	Libellé	Indicateur	2021	2022	2023	Cible 2025
Action 1	En cours	Étude Tarification incitative	Nb d'intercos avec un plan d'action TI	2	2	11	12
			Plan régional TI élaboré	0	0	1	1
			Population passée à la TI	0	0	0	130 000
Action 2	En cours	Plan compostage	Nombre de composteurs individuels distribués par le SYVADEC	36 759	39 714	42 920	42 838
			Nombre de composteurs partagés installés par le SYVADEC	64	64	56	340
			% population équipée	27 %	28 %	30 %	42 %
			Tonnage de biodéchets détournés à la source (tonnes/an)	4 298	4 737	5 058	6 500
			Quantité de biodéchets détournée des OMR par le plan (kg/hab.)	13	14	15	19
Action 3	Terminée	Oui Pub	Taux d'apposition	ND	ND	4,9 %	< 50 %
			Part de publicités non adressées dans les OM	ND	0,93 %	ND	-50% soit 0,46 %
Action 4	En cours	Boîte à projets PLPDMA	1 Boîte à projets diffusée	0	0	0	1
			30 projets-types actualisés	0	0	Annulé	30
			1 groupe de travail par an	1	2	3	5
Action 5	En cours	Communication régionale	Nombre de campagnes réalisées sur 2021-2025	4	7	20	20
			Nombre d'éditions du journal sur 2021-2025	0	0	2	12

Action	Niveau de réalisation	Libellé	Indicateur	2021	2022	2023	Cible 2025
Action 6	En cours	Éco-consommation	Action GMS	0	1	1	1
			Partenariats influenceurs	2	1	4	8
			Expérimentation borne de tri en caisse	0	0	Annulé	1
			Baromètre "Les Corses et l'environnement"	0	1	2	4
			Expérimentation emballages consignés en CHR	0	0	Annulé	1
Action 7	En cours	EcoScola EcoCullegghju EcoLiceu	% d'établissements scolaires accompagnés	59 %	68 %	76 %	100 %
Action 8	Annulée	Workshops anti-gaspi	Nombres de workshops organisés	0	0	Annulé	4
Action 9	En cours	Annuaire de la réparation	Nombre d'enregistrements	98	149	161	200
Action 10	En cours	Ateliers Zéro Déchet	Nombres d'ateliers organisés	0	85	118	100
			Nombres de participants	0	383	553	1 000
			Nombre de fiches pratiques diffusées	0	50	99	100
Action 11	En cours	Réemploi local	Nombre de projets locaux accompagnés	0	0	4	1
Action 12	Annulée	Réemploi des professionnels	Nombre de fiches techniques élaborées et diffusées	0	0	Annulé	30
Action 13	Non démarrée	Réemploi sportif	Quantité d'équipements sportifs réemployés	0	0	0	À définir
Action 14	En cours	Espaces de gratuité	Nombre d'espaces de gratuité créés	0	0	0	30
			Tonnage remployé /an	0	0	0	1 500
Action 15	En cours	Conditions d'accès en recycleries	kg/hab. de recyclerie hors meubles, DEEE et cartons	128	99	96	90
Action 16	En cours	Filière textiles	Performance en kg/hab./an	3,2	3,2	3,5	5,6
			Tonnages collectés	1 127	1 100	1 186	2 150

RAPPORT FINANCIER

En 2023, les hypothèses de production de DMA ont été calées sur celles de 2022. Au terme de l'exercice 2023, l'évolution des tonnages traitées marque de nouveau une baisse.

Cette évolution s'est traduite de manière contrastée au niveau du budget, compte tenu du contexte inflationniste constatée par ailleurs.

Ainsi, le volume des dépenses de fonctionnement a connu une hausse entre 2022 et 2023 malgré la baisse des tonnages. Les recettes de fonctionnement escomptées ne se sont pas concrétisées en raison de la baisse des cours de rachats des matières triées, des tonnages moindres sur des flux générateurs de recettes et de la régularisation de cotisation constatée en fin d'exercice.

Aussi, le résultat de fin d'exercice en fonctionnement permet de dégager une épargne brute positive de 400 k€, soit une amélioration par rapport à 2022 mais toujours en retrait par rapport à 2021.

Le financement de l'investissement s'est fait par les fonds propres et le FCTVA ainsi que par les subventions, sans recours à un emprunt nouveau. Le désendettement s'est poursuivi.

Au terme de l'exercice 2023, le budget global en dépenses s'élève à 65 143 325 € dont 59 689 512€ en fonctionnement et 5 453 813 € en investissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse limitée de 0,79 % dont 0,5 % pour les dépenses réelles de fonctionnement.

Sur cette augmentation, près de 1 M€ est lié au reversement du soutien, qui se neutralise au niveau recettes. Ainsi, l'évolution des charges générales hors reversement est de + 4 %.

Certaines hausses étaient programmées, telles que la TGAP qui tend vers les 65 €HT à l'horizon 2025. D'autres sont le résultat de l'application des révisions de prix qui ont, pour certaines, connue une évolution de +30 %, et de l'impact de l'augmentation de l'énergie (électricité, carburant).

En 2023, le coût de traitement des déchets résiduels est en moyenne de 182 €/t TGAP incluse HT contre 163 €/t en 2022.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût de la prestation traitement mais également par la poursuite de la hausse de la TGAP (+ 21 € pour le site de la Stoc, + 12,9 € pour le site de Lanfranchi Environnement).

Les charges de personnel malgré une stabilité du nombre d'agents marquent une augmentation de 5,91 % liée à l'application des mesures nationales nouvelles et à l'impact en année pleine des mesures de 2022.

Les dépenses exceptionnelles, qui portaient auparavant la régularisation de TVA de l'exercice précédent, diminuent fortement, cette taxe étant comptabilisée sur le chapitre 011 l'année de la dépense.

Les dépenses techniques représentent 92,6 % des dépenses de fonctionnement et les dépenses fonctionnelles (coûts de structure et de communication) représentent 7,4 % de ces charges.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Montant en € et part en %	2022	2023	2022	2023	Variation
Charges à caractère général	46 557 108	49 451 637	78,61 %	82,85 %	6,22 %
Charges de personnel	7 332 523	7 766 120	12,38 %	13,01 %	5,91 %
Autres charges de gestion courante	145 476	241 744	0,25 %	0,41 %	66,17 %
Charges financières	213 371	184 214	0,36 %	0,31%	-13,66 %
Charges exceptionnelles et provisions	3 813 147	706 721	6,44 %	1,18 %	-81,47 %
Amortissements des biens	1 161 918	1 339 076	1,96 %	2,24 %	15,25 %
TOTAL	59 223 544	59 689 512	100 %	100 %	0,79 %

Les principaux prestataires en 2023

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
Eodd	Études/logiciel	136 862 €
Ex-filo		57 719 €
Vast		57 125 €
Sitec		45 324 €
Cabinet Blasini		41 991 €
Antea		34 799 €
Inddigo		33 665 €
Cabinet Sibella		24 134 €
Sesco	Prévention/Communication	214 868 €
Skema conseil		42 870 €
Corse Matin		41 457 €
Imprimerie Bastiaise		30 709 €
Com'uniti		26 875 €
Alma design		24 030 €
In piazza communication		23 025 €
Pompeani tp	Gestion des installations/Équipement	516 889 €
S3c		242 405 €
Valli		190 763 €
Atelier Rivat architecture		183 933 €
Chimirec Corsica		197 898 €
Malagoli		121 149 €
Edf		99 091 €
Polymat		81 917 €
Pépinière du centre		42 970 €
Bureau Veritas		38 255 €
Trident services		35 000 €
Socotra btp		32 990 €
Ccm-loxam	Gestion du matériel	32 905 €
Ac2i		212 166 €
Locaplus		160 316 €
Dicomat		156 789 €
Vito		101 551 €
Eatp		87 224 €
Matpro		83 967 €

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Euromat		82 199 €
Ferrandi		72 303 €
Rossi diffusion		47 814 €
Packmat system		39 640 €
Egc		33 482 €
Marcelli pneus		27 587 €
Environnement services	Tri/Valorisation et transport	2 378 004 €
AM environnement		2 122 485 €
Paprec		1 511 953 €
Balagne recyclage		474 529 €
Sltp		446 890 €
Chimirec Corsica		406 735 €
Francisci environnement		252 274 €
Cmo industrie		171 755 €
Giraschi environnement		143 792 €
Rocca transports		134 768 €
Société granulats béton corse		39 425 €
Cico carriere		35 142 €
Di services		27 410 €
Environnement services	Transport et gestion des bennes	2 178 990 €
AM transport tp2b		1 489 802 €
Corse Eurodéchets		863 509 €
Transport Agostini		296 911 €
Transport Albertini		287 430 €
Francisci transport		209 486 €
Giraschi environnement		129 920 €
Calvi transports		56 297 €
Lanfranchi environnement	Traitement/gestion ISDND	12 071 479 €
Stoc		10 477 414 €
Ovive		262 970 €
Sorain Cecchini tecno		200 000 €
Le Floch dépollution		48 524 €
Bernardini		30 700 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

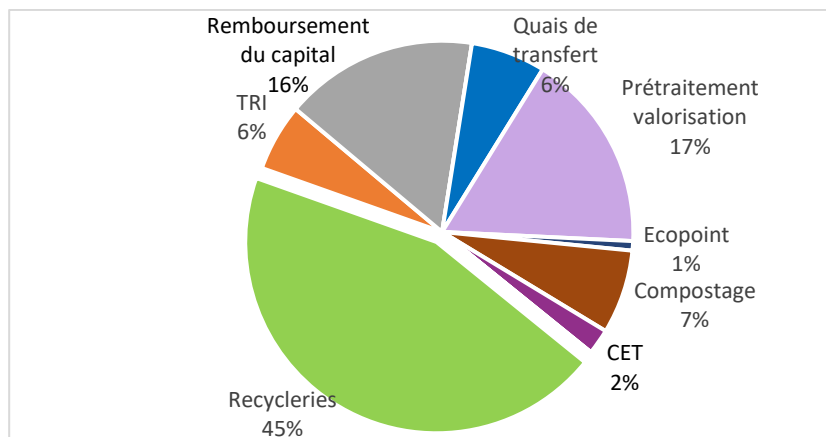
Les dépenses d'investissement sont en baisse de 8,12 % par rapport à l'année 2022. Les dépenses d'équipement sont en baisse de 45,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2021-2026, lié aux nouvelles orientations stratégiques, est en cours d'exécution avec le lancement de plusieurs maîtrises d'œuvre pour des recycleries et d'études pour de nouveaux équipements (CTV), des travaux de modernisation des sites existants ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements.

L'exercice 2023 a été marqué par la mise en œuvre et la fin de la phase administrative de plusieurs projets : dépôt de permis de construire, consultation au titre de la commande publique, notifications de marchés notamment pour les espaces de gratuité, l'extension de la recyclerie de Corte, la réhabilitation de la recyclerie de Porto-Vecchio, le centre de tri et de valorisation de Monte.

Montant en € et part en %	2022	2023	2022	2023
Déficit n-1 reporté	-	887 103	0,00 %	16,27 %
Recycleries	2 008 334	1 514 272	33,84 %	27,77 %
Remboursement du capital	567 793	556 448	9,57 %	10,20 %
Quais de transfert	141 607	214 497	2,39 %	3,93 %
Recyclerie mobile	586 714	-	9,88 %	0,00 %
Compostage	209 107	241 412	3,52 %	4,43 %
Biodéchets	40 244	720	0,68 %	0,01 %
Tri	901 860	193 224	15,19 %	3,54 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	81 628	17 452	1,38 %	0,32 %
Prétraitement valorisation	69 476	575 157	1,17 %	10,55 %
CET	1 278 055	72 783	21,53 %	1,33 %
Aménagement stockage	-	-	0,00 %	0,00 %
Textiles	8 302	3 053	0,14 %	0,06 %
Création ISDND	2 315	30 993	0,04 %	0,57 %
Écopoints	14 963	27 182	0,25 %	0,50 %
Opérations d'ordre	25 100	1 119 517	0,42 %	20,53 %
TOTAL	5 935 498	5 453 813	0,00 %	100,00 %

Répartition des dépenses d'équipement

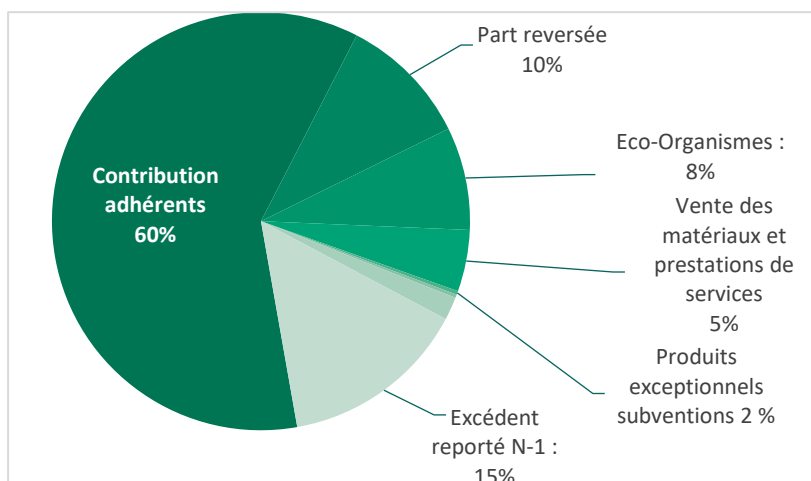


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume budgétaire des recettes réelles de fonctionnement, hors excédent reporté, est en hausse de 1,7 %. Cette hausse limitée est liée à la baisse des tonnages résiduels constatés par rapport à ceux appelés, plus importante que la hausse des ventes de matières, en lien avec la reprise économique contrainte et la hausse des performances de tri.

Dans sa structure budgétaire, le financement est assuré majoritairement par les cotisations des adhérents, qui représentent 70 % des recettes. Une partie de cette cotisation supporte le reversement incitatif comptabilisé en dépenses à hauteur de 7,09 M€. La contribution nette s'élève donc à 41,92 M€, soit 60 % des recettes.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes perçues auprès des éco-organismes et issues de la vente de produits représentent 15,16 % des recettes réelles de fonctionnement contre 14,88 % en 2022.

Montant en € et part en %	2022	2023	2022	2023
Cotisations adhérents avec reversements	48 028 598	49 347 996	69,25 %	70,48 %
Éco-organismes	4 509 781	5 575 847	6,50 %	7,96 %
Subventions	211 560	180 810	0,31 %	0,26 %
Vente des matériaux et prestations de services	4 089 950	3 334 326	5,90 %	4,76 %
Produits exceptionnels	785 179	196 815	1,13 %	0,28 %
Remb. Rémunérations	142 835	126 790	0,21 %	0,18 %
Opération d'ordre	25 100	1 119 517	0,04 %	1,60 %
Sous-total exercice	57 793 003	59 882 101	83,33 %	85,53 %
Excédent reporté N-1	11 562 743	10 132 203	16,67 %	14,47 %
TOTAL	69 355 746	70 014 304	100,00 %	100,00 %

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 7 557 900 € en hausse de 49,71 %. L'année a été marquée par le versement de plusieurs exercices de FCTVA non versés entre 2018-2020.

Les subventions ont également connu une forte hausse en raison du versement des acomptes et soldes liés aux chantiers des années 2021 et 2022, et du versement de l'avance de l'ADEME sur la phase 1 du CTV de Monte.

Montant en € et part en %	2022	2023	2022	2023
FCTVA	0	1 653 905	0,00 %	21,88 %
Subventions	1 522 285	4 492 457	30,15 %	59,44 %
Emprunt			0,00 %	0,00 %
Amortissements des biens	1 161 918	1 339 076	23,02 %	17,72 %
Autres	552 100	72 463	10,94 %	0,96 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 425 806		28,24 %	0,00 %
Excédent reporté N-1	386 285		7,65 %	0,00 %
TOTAL	5 048 395	7 557 900	100,00 %	100,00 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS AU SYVADEC

La cotisation

À la suite de l'uniformisation du service proposée aux adhérents et usagers depuis 2021, l'appel à cotisation est fixé selon une cotisation unique applicable à l'ensemble des adhérents, qui regroupe les anciennes composantes : la cotisation de base, de recyclerie (accès de tous les habitants aux recycleries du SYVADEC, y compris les nouvelles recycleries mobiles) et de transfert.

Ainsi, la cotisation unique comprend :

- la compensation permettant d'appliquer la cotisation minorée ;
- l'assiette du soutien incitatif reversé aux adhérents ;
- les charges relevant des politiques de réduction à la source (compostage individuel et collectif), de prévention (sensibilisation des scolaires) et de communication ;
- le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets, cartons) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles) ;
- les coûts de recyclerie liés au fonctionnement des recycleries gérées par le SYVADEC (quais hauts) ou en contrat de prestations avec le SYVADEC, et les coûts de transport, de traitement ou de valorisation des flux de recyclerie ;
- le traitement des déchets résiduels ;
- les coûts de transfert liés aux quais de transfert des ordures ménagères résiduelles (quais hauts) gérés par le SYVADEC ainsi que les coûts de transport des OMr transitant par ces quais vers les installations de traitement.

Une cotisation n'incluant pas la partie transfert et transport des OMr est appliquée pour les territoires ne nécessitant pas ce service.

Afin d'être incitative au tri, la cotisation est calculée uniquement au prorata des tonnages de déchets résiduels (OM et tout-venant résiduels).

Cotisations appelées (comprend une partie du reversement du soutien) :

- cotisation syndicale : 416 € par tonne résiduelle ;
- cotisation syndicale sans transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr) : 367 € par tonne résiduelle ;
- cotisation minorée : 196 € par tonne résiduelle ;
- cotisation minorée sans transfert des OMr : 147 € par tonne résiduelle.

Le SYVADEC, par le biais de conventions, effectue aussi des prestations de services pour le compte d'autres collectivités ou de professionnels qui utilisent ses infrastructures.

Les soutiens reversés

Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux au prorata des tonnes valorisées, soit 6 801 273 € en 2023.

Flux	2022 (€/t)	2023 (€/t)
Emballages**	182,15	195,49 €
Papier	182,15	195,49 €
Verre	182,15	195,49 €
Carton	193,19	200,02 €
DEEE	86,00	98,33 €
Meubles	28,00	30,04 €

*Tonnage valorisé = tonnage livré – déclassement et/ou refus.

**Le taux de refus des emballages est calculé par les caractérisations de l'année n-1.

À ce montant s'ajoute le soutien reversé au titre de la connaissance des coûts et des ambassadeurs du tri pour 293 426 €, soit un total de reversé de 7 093 048 €

La contribution nette

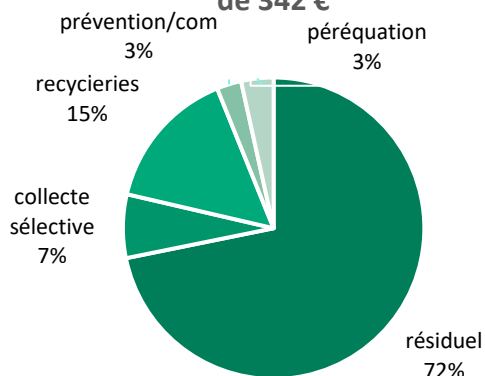
Au terme de l'exercice 2023, la contribution nette des adhérents au SYVADEC (cotisation - soutiens reversés) est en moyenne de 342 € par tonne résiduelle.

En tenant compte de la totalité des tonnages traités (collectés et tonnages détournés liés au compostage), la contribution moyenne 2023 est de **201 € par tonne traitée** (y compris tonnages détournés).

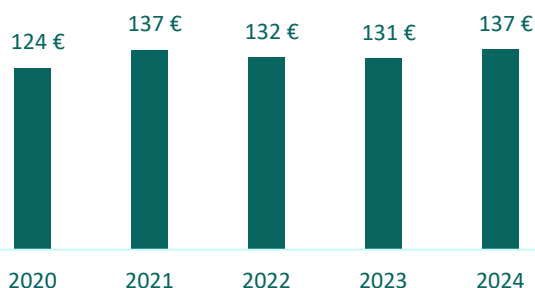
La contribution a servi à couvrir les coûts de transfert, transport et traitement des déchets résiduels pour 71,8 %, les coûts liés aux recycleries, au transport et à la valorisation des flux de recyclerie pour 15,3 %, les coûts liés aux centres de regroupement du tri, au transport et à la valorisation des collectes sélectives pour 6,8 %, la péréquation pour les intercommunalités accueillant un centre de stockage des déchets résiduels pour 3,5 % et les actions de prévention et de communication pour 2,6 %.

À noter que la contribution nette ne finance pas l'autofinancement et ne couvre pas le coût syndical ; un prélèvement sur les excédents antérieurs est nécessaire.

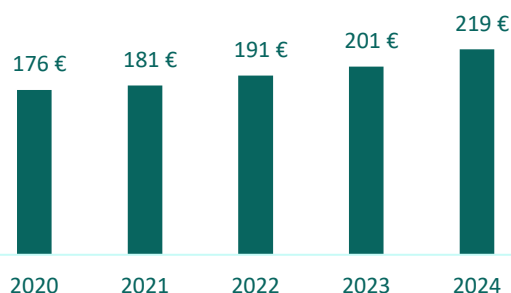
Répartition de la contribution nette de 342 €



Contribution par hab. (pop Insee)



Contribution à la tonne traitée



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LES INDICATEURS FINANCIERS

La matrice des coûts est un cadre national de présentation des coûts du Service Public de Prévention des Déchets (SPGD) élaboré par l'ADEME, qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle permet ainsi d'alimenter les indicateurs du rapport annuel par des règles de remplissage communes.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

Coût aidé tous flux confondus

Coûts aidés tous flux en €	2021	2022	2023
A - Coût complet TTC	46 477 545 €	53 418 494 €	53 350 813 €
B - Produits industriels	2 919 737 €	3 723 578 €	2 137 474 €
C - Soutiens	5 164 770 €	4 509 781 €	5 554 937 €
D - Aides reçues	1 281 156 €	1 567 750 €	1 813 251 €
Coût aidé TTC	37 118 881 €	43 617 385 €	43 845 151 €

[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

Coût aidé par flux 2023

Coût aidé TTC	€	€/hab.	€/T
Tous flux	43 845 151 €	136,79 €	213,7 €
OMr	33 257 646 €	103,76 €	275,7 €
Verre	-92 063 €	-0,29 €	-6,7 €
Emballages	1 861 188 €	5,81 €	180,5 €
Papier	-236 527 €	-0,74 €	-112,2 €
Déchets des recycleries	7 001 581 €	21,84 €	134,0 €
Déchets organiques	1 189 184 €	3,71 €	316,6 €
Déchets des professionnels	265 400 €	0,83 €	234,5 €
Textiles	598 742 €	1,87 €	504,8 €

Évolution du coût par habitant par flux entre 2022 et 2023

Coût aidé TTC en € /hab.	2022	2023	Évolution
Tous flux	137,41	136,79	-0,62
OMr	106,89	103,76	-3,13
Verre	0,82	-0,29	-1,11
Emballages	6,12	5,81	-0,31
Papier	-0,82	-0,74	0,08
Déchets des recycleries	18,46	21,84	3,38
Déchets organiques	3,22	3,71	0,49
Déchets des professionnels	0,67	0,83	0,16
Textiles	2,05	1,87	-0,18

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étape technique (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Étapes techniques	€	€/hab.	€/T
Coûts complets TTC	53 350 813 €	166,4 €	260,0 €
Charges de structure	3 462 859 €	10,8 €	16,9 €
Communication	472 885 €	1,5 €	2,3 €
Prévention	934 262 €	2,9 €	4,6 €
Collecte	4 845 109 €	15,1 €	23,6 €
Transfert / Transport	8 643 879 €	27,0 €	42,1 €
Traitement compostage	1 496 145 €	4,7 €	7,3 €
Traitement tri conditionnement	4 520 138 €	14,1 €	22,0 €
Traitement stockage	23 619 064 €	73,7 €	115,1 €
Traitement des déchets non dangereux	1 987 859 €	6,2 €	9,7 €
Traitement des déchets dangereux	49 041 €	0,2 €	0,2 €
Coût complet HT	50 031 241 €	156,1 €	243,8 €
TVA	3 319 572 €	10,4 €	16,2 €

Les charges de collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.

La spécificité du territoire du SYVADEC a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, d'emballages et de papier dans différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert pour les flux de tri, les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.

Depuis 2022, selon les principes de l'ADEME, les différents types de traitement ont été identifiés ce qui permet de distinguer du traitement par stockage lié aux déchets résiduels, le tri pour les emballages et cartons, le traitement qui regroupe la valorisation des autres flux de recyclerie et le compostage.

Les coûts complets sont indiqués en TTC en raison du statut d'assujetti partiel du SYVADEC qui assume une partie de la TVA sur son budget et ne récupère qu'une faible part (moins de 7 %).

Coûts complets par flux (€ TTC)

	OMr	Verre	Emballages	Papier	Recycleries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	2 194 437	42 371	345 039	5 235	725 896	81 970	17 226	50 684
Communication	297 630 €	4 978	42 092	611	87 346	9 856	2 068	28 303
Prévention	934 262							
Collecte					4 290 570	6 338		548 201
Transfert /Transport	5 247 317	551 960	587 761	67 752	1 739 734	292 937	28 164	128 254
Traitement compostage					702 602	793 543		
Traitement tri conditionnement			4 018 239		2 489 758			
Traitement stockage	23 032 762				385 179		201 124	
Traitement des déchets non dangereux								
Traitement des déchets dangereux					49 041			
Total charges	31 706 408	599 309	4 993 131	73 598	10 470 126	1 184 644	248 582	755 442
TVA	2 473 057	18 741	254 743	1 849	463 092	48 758	21 265	38 067
Coût complet TTC	34 179 465	618 050	5 247 874	75 447	10 933 218	1 233 402	269 847	793 509

Coûts complets par flux à la tonne (€ TTC/T)

	OMr	Verre	Emballages	Papier	Recycleries	Déchets organiques	Déchets pros	Textile
Charges de structure	18,19 €	3,07 €	33,46 €	2,48 €	13,90 €	21,82 €	15,22 €	42,74 €
Communication	2,47 €	0,36 €	4,08 €	0,29 €	1,67 €	2,62 €	1,83 €	23,86 €
Prévention	7,74 €				0,00 €	0,00 €		
Collecte					82,14 €	1,69 €		462,23 €
Transfert /Transport	43,49 €	39,98 €	57,00 €	32,13 €	33,31 €	77,99 €	24,88 €	108,14 €
Traitement compostage					13,45 €	211,27 €		
Traitement tri conditionnement			389,67 €		47,67 €			
Traitement stockage	190,91 €				7,37 €		177,67 €	
Traitement des déchets non dangereux					0,00 €			
Traitement des déchets dangereux					0,94 €			
Total charges	262,80 €	43,41 €	484,21 €	34,90 €	200,45 €	315,40 €	219,60 €	636,97 €
TVA	20,50 €	1,36 €	24,70 €	0,88 €	8,87 €	12,98 €	423,97 €	32,10 €
Coût complet TTC	283,30 €	44,76 €	508,91 €	35,77 €	209,31 €	328,38 €	643,57 €	669,06 €

Chiffres matrice des coûts 2023

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

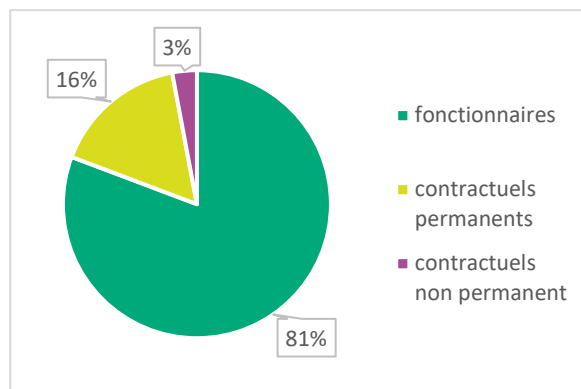
Effectifs

137 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023 :

- 109 fonctionnaires dont 2 sur emploi fonctionnel ;
- 22 contractuels permanents dont 3 en CDI ;
- 3 contractuels non permanents ;
- 3 contrats de projet.

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé.
- Intérim : 92 intérimaires ; 16 865 heures d'intérim.



Caractéristiques des agents permanents

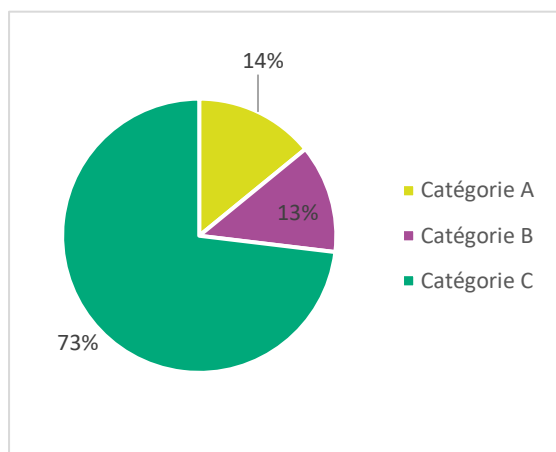
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13 %	23 %	15 %
Technique	87 %	77 %	85 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Répartition par genre et par statut

Statut	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	79 %	21 %
Contractuels	55 %	45 %
Ensemble	75 %	25 %

Répartition des agents par catégorie



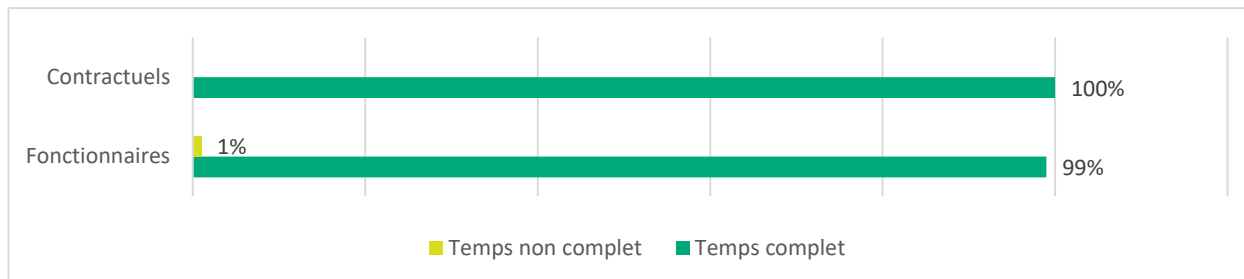
Principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	58 %
Ingénieurs	10 %
Agents de maîtrise	9 %
Techniciens	8 %
Adjointes administratifs	5 %

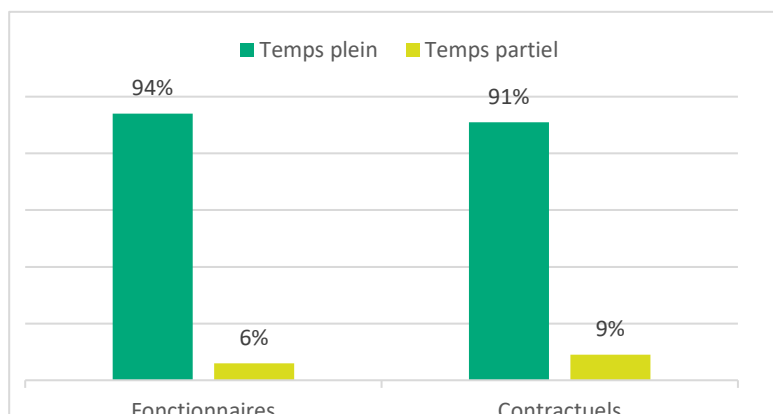
Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet :

1 % de fonctionnaires de la filière technique et aucun contractuel.

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre :

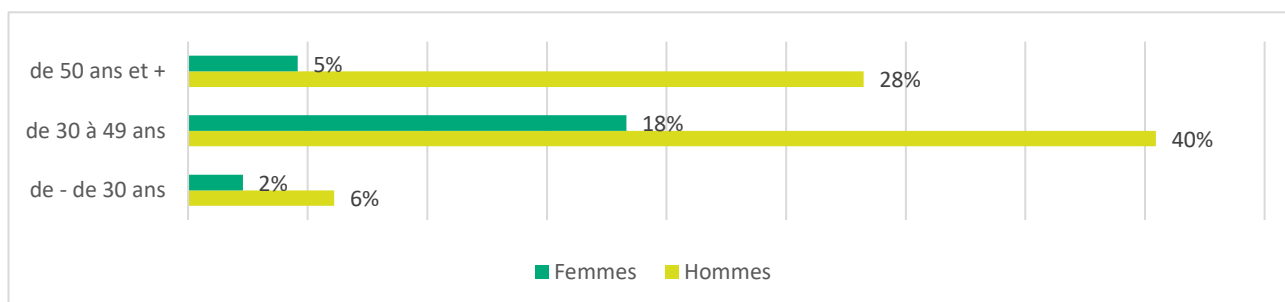
- 0 % des hommes à temps partiel ;
- 24,24 % des femmes à temps partiel.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44,69 ans.

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	46,25
Contractuels permanents	37,23
Ensemble des permanents	44,73
Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	43,6

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



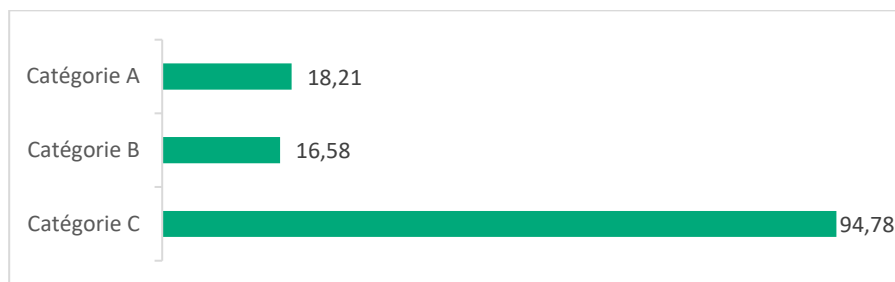
Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Équivalent temps plein rémunéré

133,57 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023.

- 107,12 fonctionnaires
- 22,45 contractuels permanents
- 4,12 contractuels sur emploi non permanent

Répartition des ETPR permanents par catégorie :



243 316 heures travaillées rémunérées en 2023.

Positions particulières :

- 1 agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure ;
- 1 agent détaché au sein de la collectivité ;
- 1 agent détaché dans une autre structure ;
- 3 agents en disponibilité.

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	1	0	0	0	0	0	1
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	1	0	0	0	0	1
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	1	0	0	0	1
Total	1	1	1	0	0	0	3

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2023

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	1	1
Catégorie B	1	3	4
Catégorie C	1	0	1
Total	2	4	6

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail au 31/12/2023
(article 133 de la loi du 12 mars 2012)

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	4	11	15
Catégorie B	6	9	15
Catégorie C	3	5	8
Total	13	25	38

Répartition en pourcentage par catégorie et par genre

	Hommes	Femmes
Catégorie A	10,5 %	28,9 %
Catégorie B	15,8 %	23,7 %
Catégorie C	7,9 %	13,2 %

Mouvements en 2023 :

- 12 arrivées d'agents permanents ;
- 7 départs d'agents permanents ;
- 6 contractuels permanents nommés stagiaires.

Emplois

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023	131 agents
Effectif physique au 31/12/2023	131 agents

Variation des effectifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

Variation des effectifs		
Fonctionnaires	↗	+2,83 %
Contractuels permanents	↗	+10 %
Ensemble	↗	3,97%

Causes de départ d'agents permanents

Principales causes de départ	
Départ à la retraite	25 %
Mise en disponibilité	25 %
Mutation	12,5 %
Démission	12,5 %
Décès	12,5 %
Autres	12,5 %

Principaux modes d'arrivées d'agents permanents

Principaux modes d'arrivées	
Arrivées de contractuels	67 %
Intégration directe	17 %
Remplacement	17 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel.
- 2 agents lauréats d'un concours déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés, dont 50 % des nominations concernent des femmes.
- 58 avancements d'échelon et 15 avancements de grade.
- 2 agents nommés, lauréats d'un examen professionnel.
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents fonctionnaires.
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires.
- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2023 à l'encontre d'1 agent contractuel, dont 100 % des sanctions concernent des hommes : 3 sanctions du 1^{er} groupe.

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

- 100 % qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste).

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 13,31 % des dépenses de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	58 350 436 €	Charges de personnel*	7 766 120 €
--------------------------	--------------	-----------------------	-------------

*Montant global

Rémunérations annuelles brutes emploi permanent		4 672 165 €
Primes et indemnités versées		1 230 408 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires		80 368 €
Nouvelle Bonification Indiciaire		19 081 €
Supplément familial de traitement		28 553 €
Indemnité de résidence		79 613 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)		0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 130 527 €.

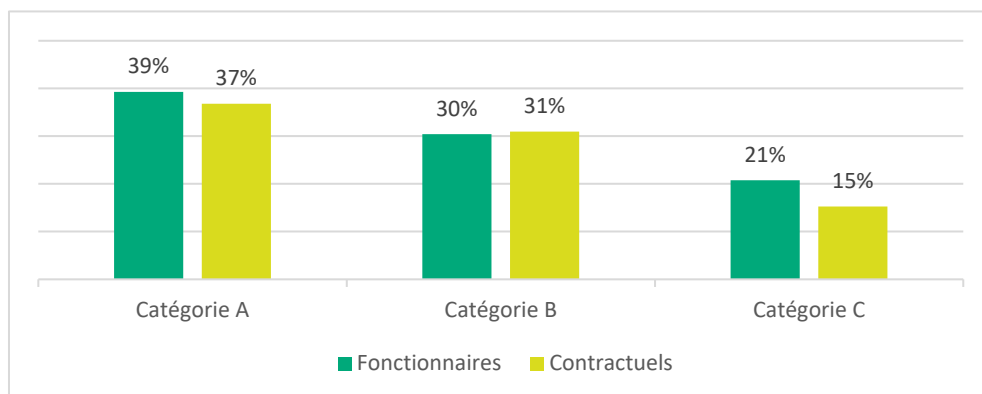
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	84 346 €	s	36 576 €	30 186 €	32 546 €	0 €
Technique	66 895 €	51 002 €	36 884 €	39 545 €	30 272 €	27 455 €
Toutes filières	75 519 €	52 594 €	36 801 €	35 376 €	30 443 €	27 455 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,33 %.

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

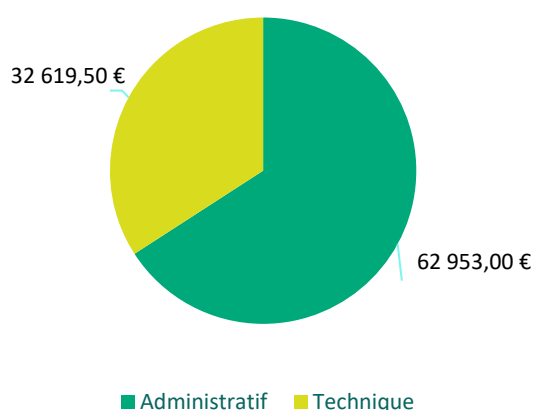
Fonctionnaires	25,89 %
Contractuels sur emplois permanents	28,38 %
Ensemble	26,33 %

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA.
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.
- 3 015 heures supplémentaires ont été réalisées et rémunérées en 2023.
- Aucune heure complémentaire n'a été réalisée et rémunérée en 2023.

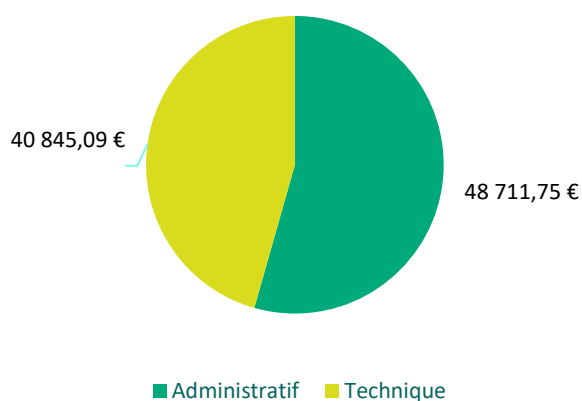
En 2023, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire).

La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

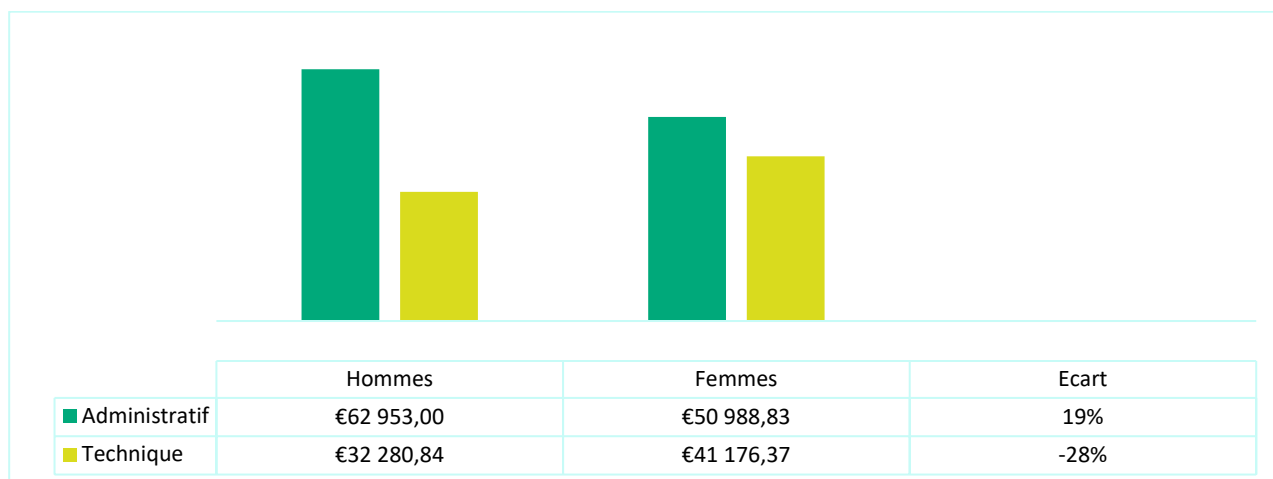
Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)



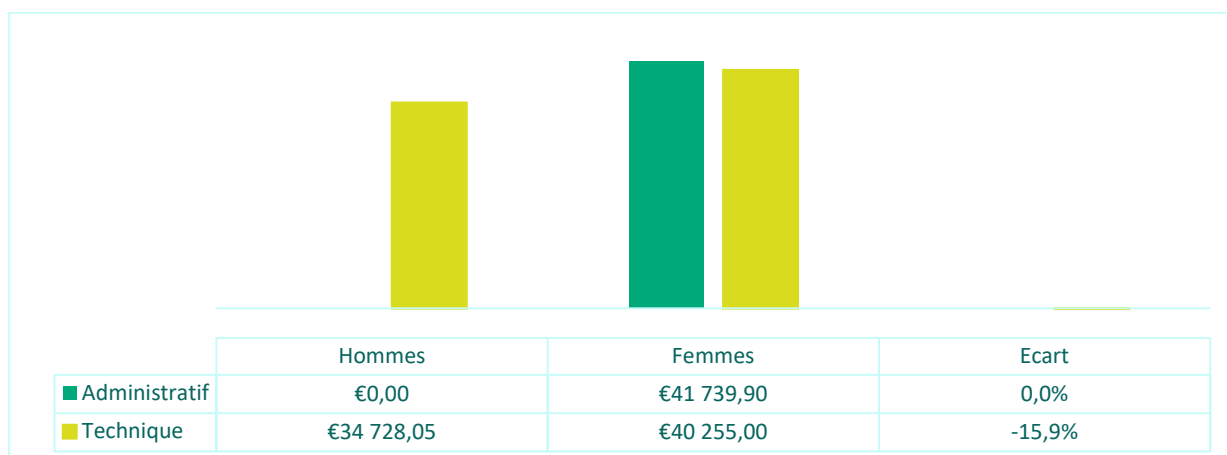
Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)



Écart de rémunération hommes-femmes fonctionnaires



Écart de rémunération hommes-femmes contractuels sur emploi permanent



Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées en 2023



Absences

En moyenne 30,55 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire.

En moyenne 19,95 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,72 %	5,47 %	4,85 %	1,64 %
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,37 %	5,47 %	7,88 %	1,64 %
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,92 %	12,15 %	9,46 %	3,29 %

- Aucune journée de congé supplémentaire accordée au-delà des congés légaux.
- 41,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé.
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

Accidents du travail

- 17 accidents du travail déclarés au total en 2023.
- 13 accidents du travail pour 100 agents.
- En moyenne, 56 jours d'absence consécutifs par accident du travail.

Handicap

Pour mémoire, seules les collectivités de plus 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

- 6 travailleurs handicapés sur emploi permanent et 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent.
- 71 % sont fonctionnaires.
- 100 % sont en catégorie C.

Prévention et risques

Assistants de prévention

- 4 assistants de prévention désignés dans la collectivité.
- 1 conseiller de prévention.
- 2 autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention...).

Formation

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie.

Dépenses

La collectivité a effectué 159 502 € de dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

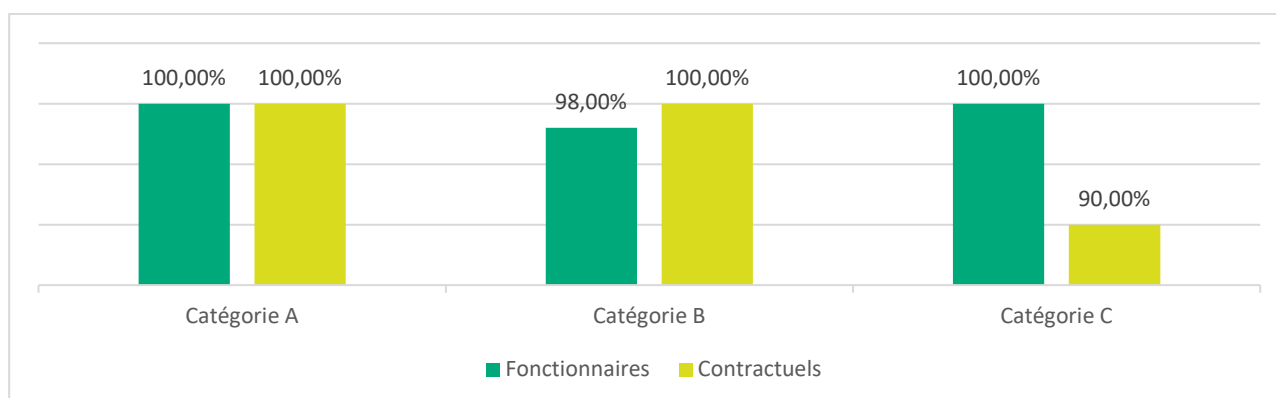
Document de prévention

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dont la dernière mise à jour date de 2023.

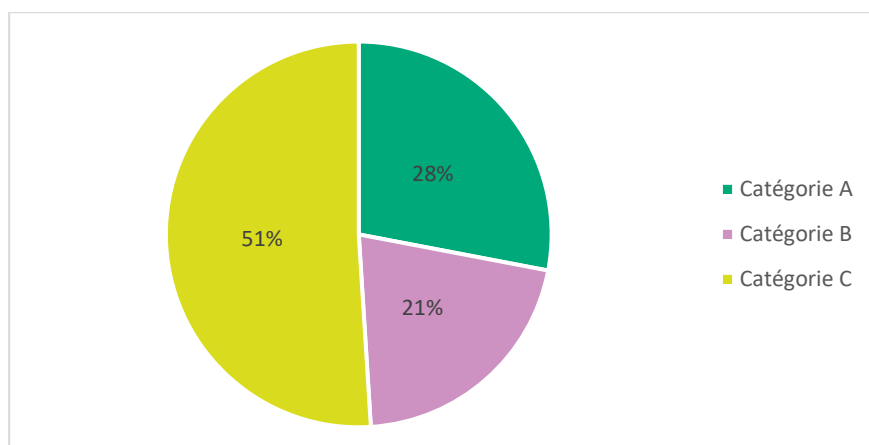
Formation

- En 2023, 100 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.
- 449 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent en 2023.

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 3,4 jours par agent.

Dépenses de formation : 74 256 € en 2023.

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	45,8 %
Frais de déplacement	7,5 %
Autres organismes	46,63 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	62,3 %
Autres organismes	32,9 %
Interne	4,68 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	34 360 €	16 619 €
Montant moyen par bénéficiaire	386 €	307 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité : Corse Eco Développement, chèques déjeuners, chèques Cadhoc, remboursement des frais de trajet domicile travail.
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale : CNAS.

Relations sociales

- **Jours de grève** : aucun jour de grève recensé en 2023.
- **Comité Technique** : 4 réunions du Comité Social Territorial (CST).

LA GOUVERNANCE

LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le SYVADEC est un syndicat mixte fermé à vocation régionale. En 2023, le périmètre est resté stable et se compose de 19 adhérents, EPCI à fiscalité propre. Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres au prorata de leur population DGF. Le Bureau Syndical est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.



L'activité du comité syndical

Réuni à trois reprises, le Comité Syndical a adopté 43 délibérations relevant :

- de la stratégie : orientations et indicateurs stratégiques, PLPVDMA, Plan d'actions 2023 ;
- des orientations et décisions budgétaires et tarifaires, de l'actualisation du PPI ;
- des ressources humaines ;
- de l'administration générale ;
- et de l'évolution statutaire.

L'activité du bureau syndical

Réuni à neuf reprises en 2023, le Bureau Syndical a formalisé 59 rapports relevant :

- de l'administration générale ;
- de la commande publique ;
- et des projets présentés lors des commissions thématiques et demandes de subvention.

LES COMMISSIONS

Les commissions thématiques

Les 3 commissions thématiques sont composées de représentants du Comité Syndical et ont un rôle consultatif. Elles préparent les projets soumis à délibération du Bureau ou du Comité Syndical. En 2023, la commission finances s'est réunie 3 fois, la commission infrastructures et la commission de la transition écologique se sont réunies 1 fois chacune.

- Commission Finances : Président Xavier POLI, Vice-Président délégué aux finances.
- Commission Infrastructures : Président Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président délégué aux recycleries.
- Commission Transition écologique : Président Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président délégué à la pédagogie.

La commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 6 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président du SYVADEC et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le comptable public et un représentant de la DDCSPP2B sont conviés avec voix consultative à chaque commission.

Composition de la CAO :

Présidence : Don-Georges GIANNI (Xavier POLI en cas d'absence)

Délégués titulaires :

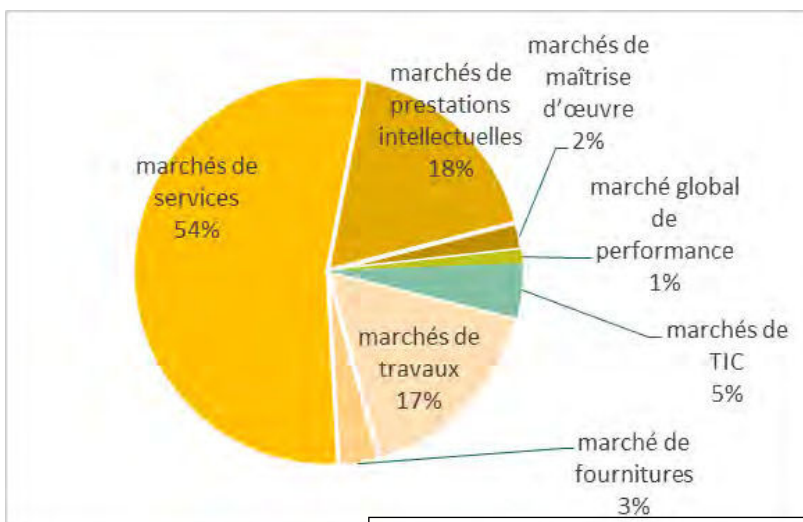
- Jean-Pierre GIORDANI
- Marie-Laurence SOTTY
- Jean-Baptiste GIFFON
- Jean-François MATTEI
- Ange-Pierre VIVONI

Délégués suppléants :

- Étienne FERRANDI
- Vincent MICHELETTI
- Jérôme NEGRONI
- Benoît BRUZI
- François BERNARDI

102 procédures ont été mises en œuvre en 2023 : appels d'offres, procédures négociées ou procédures adaptées. 89 marchés ont été attribués dont :

- 26 marchés relevant de procédures négociées, d'un montant inférieur à 40.000 € ou à la suite de consultations infructueuses ;
- 30 marchés relevant de procédures adaptées ;
- 31 marchés relevant de procédures formalisées de type appels d'offres ouvert.
- 1 marché relevant de la procédure concurrentielle avec négociation.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-054-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Marchés attribués par typologie de dépenses

- 48 marchés de services
- 16 marchés de prestations intellectuelles
- 4 marchés de TIC
- 15 marchés de travaux
- 2 marchés de maîtrise d'œuvre
- 3 marchés de fournitures
- 1 marché global de performance

LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le comité social territorial est composé de 4 représentants de la collectivité et de 4 représentants du personnel. Il est consulté sur les projets et orientations stratégiques du SYVADEC en matière de ressources humaines, de santé, de sécurité et de conditions de travail.

En 2023, le CST s'est réuni à 4 reprises. Il a été consulté sur 36 points et a examiné 21 points d'information et bilans.



Zone artisanale – RT 50 20250 CORTE
04 95 34 00 14 • info@syvadec.fr